

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
MAI 2013**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE DE « DEVELOPPEMENT DE FILIERES
STRATEGIQUES POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
FRANCILIENNE »**

LE COMMERCE EQUITABLE

Chapitre 939 « Action économique »
Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales »
Programme 191003 « Economie sociale et solidaire »
Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire »

Chapitre 939 « Action économique »,
Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales »,
Programme 191006 « Appui à l'attractivité et au développement économique francilien »
Action 19100602 « Divers organismes de développement économique »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
Annexe 1 : Présentation détaillée des enjeux du commerce équitable et du programme de développement 2013-2015	5
Annexe 2 : Récapitulatif du programme d'appui au commerce équitable en Île-de-France	14
PROJET DE DELIBERATION	20
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	24
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	32
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION-TYPE	102

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 19 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de 250 000 € d'autorisations d'engagement prélevées sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013.

Ce rapport propose en outre l'approbation d'une convention type pour le développement des filières stratégiques de l'Economie sociale et solidaire francilienne.

Ces opérations relèvent de la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire : vers l'innovation sociale, votée par délibération [CR n°93-12 du 22 novembre 2012](#).

Le commerce équitable reconnu comme une filière stratégique pour l'ESS francilienne a été soutenu jusqu'à décembre 2012 dans le cadre de conventions sectorielles. La nouvelle politique votée en novembre 2012 a créé un nouveau cadre d'intervention qui permet de soutenir plusieurs structures pour la mise en œuvre d'un programme d'action commun de développement de la filière. La Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) coordonne le programme d'actions présenté. Elle est accompagnée des partenaires suivants :

- Max Havelaar France,
- Fair(e) un monde équitable,
- Artisans du Monde,
- Association pour un Tourisme Equitable et Solidaire (ATES),
- Association Mode Ethique,
- MINGA.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation d'un programme d'action pour le développement du commerce équitable en Île-de-France à hauteur de 250 000 €.

Ce programme d'action a pour axes de développement :

- Favoriser le développement d'activités et d'emplois dans le secteur du commerce équitable
- Accompagner les acteurs et réseaux du commerce équitable dans leur projet de développement socialement innovant
- Amplifier le poids de la filière commerce équitable
- Irriguer et diffuser dans le reste de l'économie francilienne pour soutenir sa conversion écologique et sociale

Ce programme regroupe 19 actions présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Ce rapport a également pour objet d'affecter les crédits nécessaires au paiement de la cotisation au RTES (Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire), association dont le Conseil régional est membre depuis 2005 (CR n°[72-05](#) du 14 décembre 2005 et [CP 05-964](#) du 16 décembre 2005).

Le montant de cette cotisation est de 6 000 €. Les 6 000 € d'autorisations d'engagement sont prélevées sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191006 « Appui à l'attractivité et au développement économique francilien » du budget 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

Annexe 1 : Présentation détaillée des enjeux du commerce équitable et du programme de développement 2013-2015

PRESENTATION DETAILLEE DU PROGRAMME GLOBAL SUR 3 ANS

Objet du programme

Dans la continuité du soutien régional aux filières de commerce équitable, l'objectif du programme « Développement du commerce équitable en Île-de-France » est de renforcer la filière à travers un accompagnement de ses entreprises, un développement de ses marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Présentation de la filière

Crise financière, délocalisations, raréfaction des ressources naturelles, changement climatique, crise alimentaire... La multiplication des défis bouleversent les opinions et accélèrent les prises de conscience. Face à l'urgence de la situation, les citoyens et les acteurs économiques sont des vecteurs de changement incontournables. Agriculture biologique, exploitation forestière et pêche durable, écolabel, audits sociaux : les démarches se multiplient, les comportements changent et la consommation responsable est en plein essor.

Dans ce contexte, le commerce équitable est un exemple particulièrement intéressant, capable d'apporter une réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels sont aujourd'hui confrontés les pays du Nord comme du Sud. Son idée fondamentale est plus que jamais d'actualité : favoriser l'équité des termes de l'échange entre les acteurs économiques afin de mieux répartir les richesses et contribuer au développement d'une économie plus responsable.

Que ce soit dans le cadre de filière longue ou courte, nationale ou internationale les démarches de commerce équitable s'appuient sur les différents acteurs des filières : producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs. Dans les pays du Sud comme du Nord, il s'attaque aux racines de la précarisation des acteurs économiques, il permet aussi aux consommateurs de donner du sens à leurs achats en choisissant des produits "à dimension humaine", sains et qui contribuent à la préservation de l'environnement.

Autour de l'idée de favoriser des échanges économiques contribuant à l'amélioration des conditions de travail, la protection de l'environnement, la préservation et la transmission des savoir-faire, les acteurs du commerce équitable ont développé des stratégies qui se sont avérées complémentaires :

- sensibilisation des citoyens par une approche explicitement de solidarité internationale;
- reconnaissance auprès des pouvoirs publics, des collectivités
- logique de placement de produits auprès des grands comptes
- intégration dans les circuits de distribution majoritaire (et notamment en grande surface) des produits.
- développement des démarches d'équité dans les TPE/PME à forte identité métier comme les libraires, les bouchers, les éleveurs, les maraîchers, les artisans, les restaurateurs ou les métiers du numérique.
- approche en termes de secteurs d'activité : tourisme, textile etc

C'est un outil concret qui permet aux entreprises de donner corps à leur politique RSE et d'impulser un réel changement de pratiques, notamment en termes de transparence : augmentation du panier moyen des consommateurs français, du nombre d'organisations impliquées, de producteurs certifiés dans les pays du Sud et de l'accroissement du nombre d'emplois dans les 5 prochaines années.

En France, en s'appuyant sur la notoriété acquise auprès du grand public sur la dernière décennie, il a aujourd'hui pour ambition de s'ancre chez une majorité de Français et d'avoir une place comparable à celle acquise dans les pays d'Europe du Nord. En stimulant les partenariats entre les différents acteurs d'une filière, il leur permet de se préparer à relever les défis écologiques et sociaux auxquels ils sont confrontés..

Le programme « Développement du commerce équitable en Île-de-France » constitue un vrai levier pour développer à l'échelle de la région des réponses à la hauteur des enjeux socio-environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Contexte général

► La crise bouleverse les mentalités

Depuis le début des années 2000, un climat général d'inquiétude se développe dans de très nombreux pays occidentaux et particulièrement en Europe face au développement de l'économie ouverte et globalisée. Au Sud, la mondialisation a mis en relief un clivage croissant entre pays les moins avancés qui en subissent les contrecoups, et pays émergents qui se développent très rapidement tout en comptant eux aussi leurs contingents de laissés pour compte. Nous assistons ainsi à un changement profond des mentalités en Europe, qui s'accélère avec la crise économique et la concurrence des pays émergents. Alors qu'on parlait auparavant d'un clivage Nord-Sud, l'opinion publique observe que les inégalités s'accroissent partout, et qu'il y a des perdants de la mondialisation dans tous les pays, à commencer par chez nous. Ce changement s'accompagne d'un mouvement de repli sur soi particulièrement marqué depuis les débuts de la crise. Il impacte l'ensemble du milieu de la solidarité internationale.

Dans ce contexte, le commerce équitable apporte une réponse aux attentes très forte du grand public de trouver des solutions qui permettent de sortir de la crise. Loin d'opposer les entreprises et les citoyens, au Nord comme au Sud, il propose un modèle de transformation sociale qui concilie progrès social, exigences environnementales et développement économique.

► Un essor indéniable de la consommation responsable

Ce contexte a accéléré de grands changements dans la relation des français à la consommation. Face aux crises sanitaires dans l'agroalimentaire, à la rareté des ressources naturelles, au défi du changement climatique, les comportements changent rapidement et la consommation responsable est en plein essor. Depuis la crise, les consommateurs demandent plus d'information sur la composition des produits, leur mode de production, la traçabilité. Les produits locaux et les circuits courts sont devenus la tendance « à la mode ».

Le commerce équitable est l'un des moteurs de la consommation durable en France et de son développement (50% des consommateurs européens déclarent le repérer aisément sur les linéaires de vente - autant que l'agriculture biologique). Fait nouveau, la multiplication des offres de garantie socio-environnementale lui impose aujourd'hui de se positionner dans une « famille » d'initiatives toujours plus nombreuses (pêche et forêt durable, labels écologiques, efficacité énergétique, audits sociaux...).

► Le commerce équitable a su convaincre de sa pertinence

Les différentes formes des démarches d'équité commerciale ont su convaincre. De plus en plus de professions sont soucieuses de savoir comment les termes de l'échange en amont et en aval peuvent équilibrer des relations, maintenir des emplois.

Dans le cadre des filières Nord/Sud, les nombreuses études d'impacts menées depuis une dizaine d'années (cf. étude Horus/AVSF 2009, cartographie et meta-analyse Cirad 2010) ont montré les retombées concrètes et significatives du commerce équitable dans les pays du Sud. Dans de nombreux cas, il génère un effet de seuil sur le territoire, permettant aux producteurs de rester dans leurs communautés, valoriser leurs atouts, renforcer leur sécurité alimentaire, et investir pour améliorer les services collectifs souvent défaillants afin que les nouvelles générations puissent prendre la relève et vivre dignement de leur travail.

Dans le cadre de filière locale de nombreuses professions se tournent vers les acteurs du commerce équitable pour réexaminer les termes de l'échanges entre des acteurs d'une filière. Depuis 5 ans des maraîchers, des éleveurs, des libraires, des pêcheurs à pieds, des épicerie, des acteurs de la culture ont entamé des réflexions et d'analyses pour examiner le partage des valeurs ajoutées et proposer des nouveaux termes d'échange.

Si de nombreuses professions se tournent vers les démarches d'équité par ailleurs de nombreux acteurs spécialisés après une phase d'engouement dans les années 2003-2008, connaissent aujourd'hui un ralentissement de leurs croissances voire des difficultés économiques.

En réaffirmant sa pertinence comme solution d'avenir, il a besoin de franchir un cap pour s'adapter au nouveau contexte.

Commerce équitable et pouvoirs publics, une concordance d'objectifs

A travers son projet et son impact au Nord comme au Sud, le commerce équitable est un outil concret qui contribue fortement à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le commerce équitable est aussi un moteur de la consommation responsable, intégré dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). Il impulse la transparence sur les conditions de production, la promotion simultanée de l'offre et de la demande, et la mobilisation des mouvements de sensibilisation du grand public, condition nécessaire au développement de la consommation durable. Parmi toutes les initiatives existantes, il est le seul à mettre en lumière le premier maillon de la chaîne et la dimension humaine des produits. A travers ses garanties, il questionne la formation des prix à la consommation (« les prix des uns font les revenus des autres »). Au-delà, il permet au grand public de comprendre que les règles du commerce sont la cause de nombreux dysfonctionnements et qu'elles doivent être réformées.

Le commerce équitable est un outil essentiel de promotion de l'économie sociale et solidaire. Porté au Sud par de nombreux mouvements coopératifs et par le mouvement associatif au Nord, c'est aussi une logique de filière qui suscite la création de nombreuses entreprises sous statut de l'économie sociale et solidaire (SCOP...) qui associent les pratiques de bonne gouvernance avec les objectifs de contribution à l'intérêt général.

De manière plus large, **le commerce équitable est un outil concret permettant de donner corps à la politique RSE des entreprises et d'engager des démarches de transparence et de réel changement de pratiques en leur sein.** En stimulant les partenariats entre producteurs du Sud et entreprises, il leur permet de réformer leurs modèles économiques afin de relever les défis écologiques et sociaux auxquels ils sont confrontés.

Le commerce équitable en Île-de-France

Le développement du commerce équitable en Île-de-France se révèle stratégique pour l'ensemble de la filière. En effet, de nombreuses structures du commerce équitable ont leur siège dans la Région et y développent leurs activités. Par ailleurs, la Région Île-de-France rassemble de nombreuses institutions d'envergure nationale (institutions publiques, grandes entreprises, médias) et près d'1/5^e de la population française. Par sa richesse et sa diversité, l'Île-de-France est un terrain idéal pour construire et mettre en œuvre un programme d'actions structurantes pour le développement d'une filière stratégique comme celle du commerce équitable.

La région Île-de-France bénéficie d'une diversité de pratiques et d'acteurs concernant les démarches de commerce équitable. Cette diversité est un atout pour mener la transition écologique et sociale de l'économie francilienne. Cette transition, véritable objectif stratégique de la Région, nécessite de savoir travailler avec des acteurs très différents : grands groupes, TPE/PME, collectivité, corps intermédiaires (syndicats, associations, comités d'entreprises, fédérations de parent d'élève...).

En soutenant le commerce équitable depuis plusieurs années à travers plusieurs programmes de recherche-action (PICRI), plusieurs conventions sectorielles et un soutien aux grandes actions de sensibilisation au commerce équitable, la Région a pris acte et agi en conséquence de sa situation unique et s'est positionnée en pionnière en la matière.

Le travail de recherche-action PICRI réalisé sur le commerce équitable entre 2007 et 2010 a permis d'élaborer un état des lieux du commerce équitable en Île-de-France : recensement des acteurs, élaboration d'une typologie, identification des besoins pour le développement de ces acteurs, etc.

- ✓ Les opérateurs spécialisés en commerce équitable sont très nombreux en Île-de-France (138 associations et entreprises recensés début 2008) et représentent divers métiers : distribution, importation, sensibilisation.
- ✓ Toutes ces structures sont de petite taille : la majorité emploie un à deux salariés, les quelques PME et associations spécialisées en commerce équitable en Île-de-France les plus importantes réunissent moins de 80 salariés.
- ✓ La moitié de ces opérateurs est organisée en réseaux réunis au sein de la PFCE (Artisans du Monde, Max Havelaar France, Alter Mundi...) ou adhère au réseau Minga. L'autre moitié de ces opérateurs spécialisés est indépendante de tous ces réseaux. Elle a exprimé pendant les entretiens menés des besoins de rencontres, de mutualisation, d'appui au développement de leur activité, que ce soit dans la distribution, l'importation ou la sensibilisation.
- ✓ De nombreuses structures non spécialisées du commerce équitable participent également au développement du commerce équitable en Île-de-France :
 - dans la distribution de produits du commerce équitable : distributeurs bio, distributeurs insertion, boutiques conventionnelles, grande distribution
 - dans leur importation : PME conventionnelles, grandes entreprises
- ✓ dans la sensibilisation au commerce équitable : organisations de solidarité internationale, associations de consommateurs, associations étudiantes, etc.

Parmi ces acteurs du commerce équitable, il est possible d'identifier différents groupes aux problématiques communes. Le territoire, régional mais aussi départemental et plus local, est le point commun à tous ces acteurs qui de ce fait ciblent le même grand public, et le soutien auprès des mêmes acteurs territoriaux que sont les collectivités territoriales. Des problématiques identiques peuvent également se retrouver au sein des métiers (boutiques, importateurs, sensibilisation au commerce équitable) et des secteurs d'activités (mode/textile, alimentaire, artisanat, etc.).

Les collectivités territoriales apparaissent dans ce contexte comme des acteurs-clés. Par leur rôle de bailleur avant tout, elles peuvent jouer le rôle de catalyseur et régulateur des dynamiques collectives qui émergent sur leur territoire pour promouvoir et développer le commerce équitable.

Les résultats de cette recherche ont ainsi permis non seulement de mieux connaître la diversité des acteurs du commerce équitable en Ile-de-France mais également d'identifier un besoin de coordination entre acteurs. Ce travail a été mené grâce au partenariat entre la Région Île-de-France et les acteurs du commerce équitable de son territoire.

La convention sectorielle dont a bénéficié la PFCE a permis de renforcer la coordination des acteurs et leur complémentarité, afin d'éviter toute superposition des activités et de renforcer la cohérence globale de l'action des acteurs du commerce équitable dans leur diversité.

Depuis 2010, la PFCE, l'ATES et Minga bénéficient de conventions sectorielles trisannuelles pour des activités de structuration des filières de commerce équitable (veille stratégique, formation, renforcement des capacités, opérations de communication, etc.). La Région a également soutenu des actions de sensibilisation, qui ont bénéficié à la Fédération Artisans du Monde, à Max Havelaar France et à la PFCE.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan de développement de la filière stratégique, dans l'économie sociale et solidaire, du commerce équitable en Île-de-France constitue un approfondissement et une montée en puissance du soutien régional à la filière commerce équitable, qui doit permettre de sécuriser et d'amplifier son développement à travers la Région et au-delà.

Objectifs globaux poursuivis

Renforcer et développer le commerce équitable en France pour l'ancrer dans le quotidien d'une majorité de Franciliens

Objectifs spécifiques :

- **Développer l'attractivité du commerce équitable dans l'opinion et consolider la confiance du grand public :**
 - Développer l'attractivité du commerce équitable
 - Consolider la confiance du grand public
 - Eduquer les nouvelles générations
- **Renforcer le développement économique des entreprises de commerce équitable :**
 - Assurer les conditions d'une concurrence loyale pour les entreprises de commerce équitable
 - Développer la présence du commerce équitable dans tous les lieux de consommation
- **Renforcer la structuration de la société civile et des filières de commerce équitable**

Cibles du programme

Cibles directes :

- Les acteurs franciliens du commerce équitable, membres ou non des réseaux partenaires du programme, dans leur diversité :
 - de statuts : associations, entreprises conventionnelles, entreprises aux statuts de l'ESS, etc.
 - de métiers : importateurs, distributeurs, marques, organismes de labellisation, organisations de sensibilisation et d'éducation, réseaux, etc.
 - de secteurs : alimentaire, artisanat, textile, cosmétiques, etc.
- Les citoyens d'Île-de-France, consommateurs et acteurs du changement
- Les acteurs publics franciliens et notamment les collectivités territoriales, catalyseurs pour un changement des modes de consommation et de production et un développement de l'économie sociale et solidaire
- Les organisations de la solidarité internationale, de l'ESS, du développement durable
- Les entreprises dites « conventionnelles » et leurs réseaux (comités d'entreprises, etc.)

Cibles indirectes :

- Les acteurs du commerce équitable de toute la France
- Les producteurs marginalisés des pays du Sud

Axes de développement proposés

Dans un effort renforcé de coordination entre acteurs du commerce équitable dans la région, ce programme se base sur la mise en place d'actions articulées autour de 4 axes, adaptés aux 4 objectifs définis par le Conseil régional d'Île-de-France pour son action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire :

1. **Favoriser le développement d'activités et d'emplois dans les filières de commerce équitable**
2. **Accompagner les acteurs et réseaux du commerce équitable dans leur projet de développement socialement innovant**
3. **Amplifier le poids de la filière commerce équitable**
4. **Irriguer et diffuser dans le reste de l'économie francilienne pour soutenir sa conversion écologique et sociale**

1. Favoriser le développement d'activités et d'emplois dans les filières de commerce équitable

Le développement de projets et d'activités au sein d'une filière est un élément essentiel au maintien de son dynamisme, à son potentiel d'innovation et à l'augmentation du poids de la filière.

L'objectif principal de cet axe est de créer en Île-de-France un environnement favorable à la création de nouvelles activités et au développement de l'emploi dans les filières de commerce équitable. Les activités menées dans le cadre de cet axe devront permettre de donner les moyens de connaître le niveau d'activité dans les filières et d'accompagner la création de nouvelles activités en fournissant aux porteurs de projets ainsi qu'aux acteurs économiques les outils pour développer des projets de commerce équitable.

Cet axe s'adresse à plusieurs cibles :

- ▶ Les porteurs de projet en commerce équitable
- ▶ Les entreprises et associations qui souhaitent développer une activité de commerce équitable
- ▶ Les jeunes, étudiants et lycéens, dans le cadre de leur formation

Les activités menées répondent à plusieurs objectifs :

- ▶ Connaître le poids économique des filières de commerce équitable en Île-de-France
- ▶ Mettre à disposition des acteurs franciliens les outils pour développer une activité dans des logiques de filière équitable
- ▶ Intervenir auprès des publics cibles pour les orienter dans leur projet de création d'activités dans le cadre de filière de commerce équitable

2. Accompagner les acteurs et réseaux du commerce équitable dans leur projet de développement socialement innovant

L'un des enjeux principaux pour le développement d'un commerce équitable est le renforcement des capacités et des compétences des acteurs de la filière, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Ce renforcement des capacités passe par plusieurs types d'actions :

- ▶ **La structuration des acteurs et réseaux de la filière** : le collectif est un vecteur essentiel d'amélioration des pratiques et de l'efficacité des actions menées. Le renforcement des collectifs dans les filières de commerce équitable constitue l'un des moyens d'assurer son développement pérenne et une augmentation de son impact ;
- ▶ **Les actions de professionnalisation des acteurs** : ces actions permettront aux acteurs de se former afin d'améliorer leurs pratiques, quel que soit leur métier ou leur statut ;
- ▶ **Les échanges d'expériences et de savoir entre acteurs de la filière** ;
- ▶ **L'innovation dans les pratiques** : le commerce équitable constitue une innovation sociale en évolution constante, dans une démarche de progrès continu ; l'amélioration des pratiques passe par l'expérimentation, et par une veille sur les expériences menées ailleurs dans l'économie sociale et solidaire.

3. Amplifier le poids de la filière commerce équitable

Le niveau d'impact du commerce, au Nord comme au Sud, dépend largement du niveau d'activités dans les filières de commerce équitable. L'augmentation du poids de la filière constitue donc un facteur essentiel pour optimiser son potentiel de transformation écologique et sociale. Une demande croissante de produits responsables et durables est essentielle pour promouvoir le développement et la structuration de l'offre durable et de ses acteurs.

Pour augmenter les marchés dans la filière commerce équitable, deux grands types d'acteurs sont visés :

- ▶ **Les citoyens et consommateurs** : Le premier enjeu du commerce équitable en France concerne les citoyens et les consommateurs. Les consommateurs, encouragés à faire des choix en faveur du développement durable et de la solidarité internationale via leurs options de consommation, sont à travers leurs achats un vecteur de développement de la filière.

- **Les acheteurs professionnels ou collectifs** : Aujourd'hui, les entreprises comme les collectivités publiques sont intéressées par la problématique des achats responsables, comme en témoignent les résultats du Baromètre 2012 des Achats Responsables publiés par l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR). En outre, les achats équitables « hors domicile » constituent un segment de marché en forte croissance ces dernières années (+20% en 2010 et en 2011), ce qui en montre l'attrait pour les acheteurs professionnels.

Cependant, il demeure un fort décalage entre l'intérêt des acheteurs et leur action réelle, et de nombreux freins à lever pour réduire ce décalage : deux études commanditées par la PFCE¹ ont mis en avant la nécessité de renforcer l'accompagnement des acheteurs collectifs dans leur démarche de changement et de faire connaître le commerce équitable auprès des professionnels à travers des initiatives de rencontre professionnelle. La sensibilisation, la formation, l'exemplarité des pionniers, la visibilité de l'offre contribueront donc à développer les achats responsables des organisations.

Les actions développées pour amplifier le poids de la filière relèvent de plusieurs démarches :

- **La mutualisation des moyens entre acteurs de la filière**
- **La visibilité des acteurs et de leur offre commerciale**
- **La rencontre avec les acheteurs et partenaires commerciaux**

4. Irriguer et diffuser dans le reste de l'économie francilienne pour soutenir sa conversion écologique et sociale

Le développement de nouveaux marchés qui soient socialement responsables et respectueux de l'environnement et de la biodiversité va de pair avec un changement de pratiques des citoyens consommateurs, entreprises, collectivités publiques et privées en faveur d'une consommation plus responsable. Les études consommateurs, telles que le rapport Laville « Pour une consommation durable » (janvier 2011), confirment l'importance de la communication et de la sensibilisation des consommateurs pour développer la consommation responsable.

Cet axe ambitionne donc d'essaimer dans l'ensemble de l'écosystème francilien les innovations sociales, économiques et environnementales proposées par le commerce équitable. La Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) a pour ambition d'engager la conversion écologique et sociale du territoire francilien. Reconnu comme une filière stratégique pour contribuer à ce projet, le commerce équitable a vocation à irriguer le reste de l'économie francilienne, entendue au sens large (acteurs économiques entrepreneuriaux, mais aussi organisations de la société civile, organisations publiques, et citoyens).

La démarche de commerce équitable propose :

- **Une innovation partenariale** qui fait collaborer ensemble des organisations de producteurs, avec des entreprises, avec des ONG.
- **Une innovation dans le champ de la consommation** : Le dialogue avec les consommateurs et l'éducation des citoyens à la consommation responsable sont au cœur des objectifs et des pratiques des acteurs de commerce équitable. Pour ancrer le commerce équitable dans le quotidien d'une majorité de Français, il faut mettre l'accent sur l'information du grand public afin de renforcer et de stimuler son attractivité dans l'opinion. C'est sur cette base que pourra être renforcé, dans un second temps, l'engagement des entreprises.
- **Une innovation économique pour le développement durable** : Le commerce équitable répond à de multiples enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Les critères économiques du commerce équitable (paiement d'un prix juste, engagement commercial dans la durée, préfinancement, alimentation d'un fond de développement communautaire) permettent de financer l'amélioration des pratiques sociales et environnementales pour un véritable développement durable. A travers sa notoriété acquise, ce modèle, en progression continue depuis ses débuts dans les années 1970, sert aujourd'hui de référence à de nouvelles initiatives : la RSE, les engagements pour un commerce local et solidaire au Nord, etc.

¹ Etudes réalisées par le cabinet Tescap conseil pour le compte de la PFCE sur l'identification des freins et leviers au développement des achats équitables du secteur privé

Ce quatrième axe du programme ambitionne donc de s'adresser à l'ensemble de l'environnement francilien pour y diffuser ses pratiques :

- ▶ Le grand public francilien, et notamment le public jeune : Pour développer la consommation durable, le rapport remis au premier ministre en 2011 par la commission présidée par Elisabeth Laville insiste sur la nécessité « d'une véritable politique d'éducation à la consommation durable où les élèves sont familiarisés dès le plus jeune âge et tout au long de leur scolarité ». L'éducation populaire, particulièrement celle des plus jeunes, est donc un enjeu majeur pour le commerce équitable. L'émergence du Web 2.0, et le développement des réseaux sociaux sont une opportunité intéressante pour y répondre.
- ▶ Les collectivités territoriales : Véritables catalyseurs du changement sur leur territoire, les collectivités territoriales sont un relais essentiel pour le développement du commerce équitable et de pratiques plus responsables.
- ▶ Les entreprises « conventionnelles » et spécialisées non commerce équitable (bio, insertion, etc.) : Poussées à changer leurs pratiques ou demandeuses d'innovations et de davantage de responsabilité, les entreprises conventionnelles sont une cible centrale pour le développement du commerce équitable en Île-de-France. Les entreprises spécialisées (bio notamment) sont, quant à elles, des partenaires naturels pour les acteurs du commerce équitable.
- ▶ Les « familles proches » du commerce équitable : organisations de la solidarité internationale, de l'économie sociale et solidaire, de la consommation responsable, etc. : Les échanges d'expériences, la mutualisation des moyens, la transversalité, constituent autant de moyens de développer des pratiques responsables du point de vue social, environnemental et économique. Une attention particulière sera donc donnée au travail en réseau avec les organisations qui forment ces « familles proches » du commerce équitable.

Pilotage et suivi du programme

Le programme sera animé par la Plate-Forme pour le Commerce Equitable qui sera chargée d'animer le comité de pilotage du programme qui réunit l'ensemble de ses bénéficiaires. Le comité de pilotage se réunira au moins trois fois par an, chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu validé par l'ensemble du comité de pilotage.

Le comité de pilotage sera chargé du suivi de la mise en œuvre des actions proposées dans le présent programme.

Indicateurs de réalisation du programme

Les indicateurs proposés feront l'objet d'un travail de réflexion dans le cadre du comité de pilotage du programme.

Indicateurs proposés :

- Niveau de réalisation de chaque action (et sous-actions)
- Nombre et typologie des bénéficiaires directs des actions
- Nombre et typologie de bénéficiaires indirects des actions
- Nombre de partenaires des actions (hors partenaires du programme)
- Retombées média des actions de communication
- Niveau de diffusion des outils et publications produits dans le cadre du programme

Annexe 2 : Récapitulatif du programme d'appui au commerce équitable en Île-de-France

Récapitulatif du programme sur 3 ans par axe de développement

Axes de développement du secteur	Actions (numéro et intitulé)	Pilote de l'action	Public(s) visé(s)	Partenaire(s)	Indicateurs
Axe 1 - Favoriser le développement d'activités et d'emplois dans le secteur du commerce équitable	1.1 - Appuyer le développement d'activités de commerce équitable en Île-de-France	PFCE	<ul style="list-style-type: none"> Porteurs de projet en commerce équitable en Île-de-France Acteurs non spécialisés de commerce équitable : entreprises conventionnelles, entreprises de la bio, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires techniques : Organismes d'accompagnement des porteurs de projet en Île-de-France : APCE, L'Atelier, l'Avisé, etc. Partenaires financiers : Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Ecologie 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des outils : Kit porteurs de projet (Avisé), Guide de l'APCE Nombre d'interventions auprès d'acteurs non spécialisés commerce équitable Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention de la PFCE
	1.2 - Renforcer le centre de ressources pour une économie équitable	Minga	<ul style="list-style-type: none"> étudiants lycéens porteur de projet entreprises 	Partenariats mobilisés : Coopaname, Les Petits débrouillards IDF, l'association régionale des Cigales IDF, communauté d'agglomération de Plaine Commune, mairie d'Aubervilliers, Artefact93, Agitation créative, Lycée technique d'Alembert (Aubervilliers)	<ul style="list-style-type: none"> 1/ création d'outils et de contenu : <ul style="list-style-type: none"> réalisation de modules d'intervention à destination des lycées professionnels et techniques mise en place d'une solution pour faciliter la consultation web du contenu de la bibliothèque élaboration de modules de formation 2/ Volume d'activité : <ul style="list-style-type: none"> nombre d'interventions réalisées dans les lycées professionnels et techniques nombre d'élèves concernés par les interventions nombre d'étudiants accueillis nombre de porteurs de projets accueillis nombre de porteurs de projets accompagnés nombre de d'acteurs économiques en activité accueillis nombre d'acteurs économiques en activité accompagnés nombre de participants aux formations proposées 3/ visibilité et communication : <ul style="list-style-type: none"> nombre de points de diffusion de à communication papier (flyer ou plaquette) consultation des pages dédiées à l'action sur les sites : www.minga.net et www.cooperativedeformation.net
Axe 2 - Accompagner les acteurs et réseaux du commerce équitable dans leur projet de développement socialement innovant	2.1 - Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs et réseaux du commerce équitable en Île-de-France	PFCE	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux thématiques d'acteurs de commerce équitable : ATES, AME, etc. Collectifs régionaux d'acteurs de commerce équitable hors de l'Île-de-France 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des Affaires Etrangères Ministère de l'Ecologie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions stratégiques organisées avec les réseaux thématiques (ATES, AME) Organisation d'une rencontre entre pôles régionaux : nombre de participants Nombre de rencontres professionnelles organisées Nombre de participants aux rencontres professionnelles
	2.2 - Renforcer les acteurs du tourisme équitable et solidaire en Île-de-France	ATES	<ul style="list-style-type: none"> Acteurs du collectif ATES participants à des actions en Ile de France : 38 Acteurs du collectif ATES dont le siège est en Ile de France : 10 Acteurs du collectif ATES ayant des actions en Ile de France : 20 Acteurs en passe d'adhérer au collectif ATES : 2 par an 	<ul style="list-style-type: none"> Union Européenne AFD Ville de Paris UNAT PFCE L'Atelier 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs impliqués et bénéficiaires Nombre d'actions menées pour renforcer le collectif et les capacités des acteurs

Récapitulatif du programme sur 3 ans par axe de développement

Axes de développement du secteur	Actions (numéro et intitulé)	Pilote de l'action	Public(s) visé(s)	Partenaire(s)	Indicateurs
	2.3 - Organiser et renforcer le réseau des bénévoles engagés pour le commerce équitable en Île-de-France	Fair[e] un monde équitable	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations, notamment celles de taille moyenne ou petite • Les citoyens souhaitant agir en faveur du commerce équitable • Les étudiants organisés ou non en associations 	<ul style="list-style-type: none"> • Max Havelaar France • PFCE • Les marques : Ethiquable, Alter Eco, Lobodis, etc. • Les détenteurs de licence • La Région Ile de France • La Ville de Paris • Les Conseil Généraux d'IDF • L'AFD • Le MAE • Les associations de promotion des bénévoles, Les associations d'étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations ayant rejoint la coordination touchées et associées • Evolution du nombre de militants en IDF • Notoriété de FAIRE en IDF mesurée grâce aux retours des partenaires, retours médias ou réseaux sociaux, nombre d'évènements auxquels FAIRE est invité. • Nombre d'actions et d'évènements organisés en IDF, nombre de franciliens touchés par l'activité de la coordination.
	2.4 - Favoriser l'usage des analyses de filière sur les pratiques métiers et les engagements d'équité	Minga	<ul style="list-style-type: none"> • entreprises et associations • collectivités • financeurs (solidaires et responsable) 	Partenariats mobilisés : Confédération	<ul style="list-style-type: none"> 1/ renforcement du Saf et de son usage : • nombre d'adaptations des grilles d'enquête à différents métiers 2/ Volume d'activité : • nombre d'analyses de filière réalisées • nombre de participants aux commissions d'analyse 3/ visibilité et communication : • nombre de points de diffusion de la communication papier (flyer ou plaquette) • consultation du site : www.analysesdesfilieres.net
Axe 3 - Amplifier le poids de la filière commerce équitable	3.1 - Développer les marchés du commerce équitable dans les achats collectifs et la distribution	PFCE	<ul style="list-style-type: none"> • Acheteurs collectifs : collectivités territoriales, organismes étatiques, entreprises privées, comités d'entreprises • Prescripteurs de commerce équitable : cabinets de conseil en développement durable ou stratégie achats, plateformes RSE, têtes de réseau, etc. • Acteurs de la distribution conventionnelle (GMS) et de la distribution bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Financiers : Ministère des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement, Ministère de l'Ecologie • Techniques : Prescripteurs potentiels de commerce équitable : Plateformes et réseaux RSE / achats responsables (ObsAR, ORSE, etc.), cabinets de conseil en achats, en développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de destinataires de la newsletter Vitrine du Commerce Equitable • Nombre de contacts qualifiés (acheteurs, prescripteurs...) obtenus sur les salons professionnels • Nombre d'outils de communication diffusés • Nombre de rencontres qualifiées avec des acheteurs ou des prescripteurs • Nombre de marchés portant sur des produits du commerce équitable recensés • Nombre d'entreprises bénéficiaires de la diffusion des appels d'offres identifiés • Nombre d'interventions de la PFCE sur les achats collectifs équitables • Nombre et typologie des personnes ayant bénéficié d'une intervention de la PFCE sur les achats collectifs équitables
	3.2- Développer des conventions d'affaire	Minga	acteurs économiques	Partenariats mobilisés : Terre de Liens, Artefact93, Agitation créative, Coopaname	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de participants • nombre de convention d'affaire • analyse des effets commerciaux à n+1
	3.3 - Favoriser les mutualisations : communication, magasins et salons	Minga	acteurs économiques	Partenariats mobilisés : Terre de Liens, Artefact93, Agitation créative, Coopaname	<ul style="list-style-type: none"> • rendu de l'étude d'analyse des salons • nombre de stand collectif • mise en place de la foncière commerciale et montant de l'épargne collecté et affecté

Récapitulatif du programme sur 3 ans par axe de développement

Axes de développement du secteur	Actions (numéro et intitulé)	Pilote de l'action	Public(s) visé(s)	Partenaire(s)	Indicateurs
	3.4 - Mettre en valeur les marques de mode équitable auprès des professionnels du textile, de l'habillement et de l'équipement de la personne	AME	Acheteurs Presse	Partenariat avec : • Organismes de salons • Agence de relations presse	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises de commerce équitable participant à l'action collective • Nombre de contacts établis lors des salons • Nombre de parutions presse • Nombre de commandes prises sur les salons ou suite à des contacts lors des salons
Axe 4 - Irriguer et diffuser dans le reste de l'économie francilienne pour soutenir sa conversion écologique et sociale	4.1 - Produire et diffuser une expertise sur le commerce équitable	PFCE	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public francilien • Acteurs de la sensibilisation au développement durable et à l'éducation au développement • Collectivités territoriales • Organisations spécialisées de commerce équitable • Porteurs de projet • Toutes autres organisations intéressées par le commerce équitable 	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques : - CDTM - Organisations franciliennes de l'ESS : L'Atelier, la CRESS, le Mouves Île-de-France, etc. - Réseaux du développement durable et de la consommation responsable présents en Île-de-France • Financiers : - Ministère des Affaires Etrangères - Ministère de l'Ecologie - Agence Française de Développement - Union européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de newsletters envoyées : newsletter Île-de-France, newsletter institutionnelle de la PFCE • Nombre de destinataires des newsletters : newsletter Île-de-France (900 contacts qualifiés dans la Région), newsletter institutionnelle (3000 contacts) • Fréquentation du site internet de la PFCE • Nombre de publications éditées • Nombre de publications diffusées • Nombre de salons grand public avec participation coordonnée de la PFCE et/ou de ses membres dans la Région • Nombre d'acteurs conseillés et orientés par email ou téléphone • Nombre d'interventions réalisées par la PFCE dans les instances ESS/DD/consumation responsable/RSE de la Région
	4.2 - Coordonner les actions pour la Quinzaine du Commerce Equitable (QCE)	PFCE	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs du commerce équitable franciliens qui gagneront en visibilité au sens large : acteurs spécialisés, organisations de la consommation responsable et de la solidarité internationale, collectivités territoriales, comités d'entreprise, etc. (environ 300 acteurs) • le grand public francilien touché par les différentes manifestations mises en place pendant la quinzaine en Ile-de-France (environ 20 000 franciliens) 	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Ministère des Affaires Etrangères, Mairie de Paris, Groupe Cheque Déjeuner, Libération	<ul style="list-style-type: none"> - 300 acteurs du commerce équitable franciliens (au sens large) utilisant le logo et l'affiche - 20 000 Franciliens participant à des événements organisés pendant la Quinzaine du Commerce Equitable - Logo, affiches et guide d'animation téléchargeables en ligne sur le site national de la Quinzaine du Commerce Equitable - Nombre de visites sur le site événementiel de la Quinzaine et sur la page Facebook de la Quinzaine : 17 000 - Nombre, qualité et valorisation des retombées presse : objectif : 150 au national et 50 en Île-de-France - Nombre d'affiches diffusés en Ile-de-France : 3 000 affiches 40 x 60 cm - Nombre de participants au marché aux idées et questionnaires de satisfaction : 35 - Nombre de participants à l'événement institutionnel : 120

Récapitulatif du programme sur 3 ans par axe de développement

Axes de développement du secteur	Actions (numéro et intitulé)	Pilote de l'action	Public(s) visé(s)	Partenaire(s)	Indicateurs
	4.3 - Sensibiliser les Franciliens au commerce équitable et susciter l'engagement en faveur d'une consommation responsable	Fédération Artisans du Monde	<p>Cibles directes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consommateurs citoyens • Les décideurs économiques, politiques <p>Cibles indirectes / intermédiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les associations ADM et relais en Ile de France • Les organisations et réseaux partenaires du commerce équitable <p>Bénéficiaires : les producteurs des filières de CE et les acteurs de la filière de CE (importateurs, transformateurs, ...)</p>	la PFCE, la Mairie de Paris et des mairies d'arrondissement, la région Ile-de-France, Max Havelaar, Alter Eco, Ethiquable,...	<p>Les indicateurs proposés pourront faire l'objet d'un travail commun avec la Région et les autres partenaires.</p> <p>Les indicateurs cibles définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Fairpride a réuni plus de 50 structures, 2500 participants au défilé sur l'évènement à Paris pour la quinzaine du commerce équitable, 5.000 flyers diffusés lors du défilé, 10.000 personnes (estimation) ont été touchées par les messages du défilé et 100 personnes rencontrées sur les stands d'ADM ; + 10% les années suivantes - Les supports de communication ont été produits et diffusés ; - 1 formation par an : 25 personnes formées ; - Chaque association ADM francilienne a réalisé une action de sensibilisation pendant la quinzaine ; - Participation à 2 manifestations nationales par an (salon, foire, fête de l'humain, ...) - 5 associations ADM accompagnées sur leur dynamique associative (plans d'actions locaux, 10 nouveaux bénévoles accueillis) ; + 10% les années suivantes
	4.4 - Sensibilisation du grand public et recrutement de nouveaux consommateurs	Max Havelaar France	Cible grand public	Les activités liées à la QCE sont co-portées par la fédération Artisans du Monde et la Plateforme pour le commerce Equitable.	<p>► Campagne web :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs du dispositif : 5000 par année • Nombre de mentions dans des blogs d'opinion : 15 par année <p>► Activités de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats seront détaillés dans les rapports narratifs et financiers pour les partenaires • Nombre d'animations dans des magasins : 50 en année 1 • Nombre d'étudiants sensibilisés lors des interventions : autour de 80 par année • Nombre de personnes touchées par les animations en magasin : environ 5000 en année 1, à évaluer pour années 2 et 3 • Nombre de fans et suiveurs sur les réseaux sociaux : plus de 5000 • Nombre de retombées presse en IDF : environ 80 par année
	4.5 - Sensibiliser et mobiliser le grand public en faveur du commerce équitable	Fair[e] un monde équitable	Grand public : toutes catégories des populations d'Ile-de-France. Des actions spécifiques en direction du public jeune, notamment scolaire et universitaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Max Havelaar France • PFCE • Les marques : Ethiquable, Alter Eco, Lobodis, etc. • Les détenteurs de licence • La Ville de Paris • Les Conseil Généraux d'IDF • L'AFD • Le MAE 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une cartographie des magasins • Retombées médiatiques • Adhésions des commerçants • Constitution de communautés de consommateurs

Récapitulatif du programme sur 3 ans par axe de développement

Axes de développement du secteur	Actions (numéro et intitulé)	Pilote de l'action	Public(s) visé(s)	Partenaire(s)	Indicateurs
	4.6 - Accompagner les collectivités territoriales dans leur soutien au commerce équitable	PFCE	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales franciliennes : pour les sensibiliser au commerce équitable et les accompagner dans leurs démarches (environ 1300 collectivités) • Collectivités territoriales titrées : 6 • Collectivités territoriales intéressées par la campagne : 10 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence Française de Développement • Groupe Chèque Déjeuner 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités franciliennes titrées • Nombre de collectivités franciliennes engagées dans la campagne • Nombre de nouvelles collectivités franciliennes engagées dans la campagne • Newsletters envoyés aux collectivités franciliennes : 4 par an • Nombre de participants aux journées d'échanges d'expériences entre collectivités • Nombre d'entretiens avec des collectivités franciliennes sur le commerce équitable et la campagne Territoires de Commerce Equitable : 10 par an • 3 associations franciliennes rencontrées dans le cadre de l'enquête sur l'évaluation des besoins par rapport à la campagne
	4.7 - Construire et renforcer les partenariats avec les acteurs de la solidarité internationale et de l'économie solidaire pour promouvoir le commerce équitable, des modes de consommation et de production plus équitables et solidaires	Fédération Artisans du Monde	<ul style="list-style-type: none"> • Les têtes de réseaux via les coordinations, collectifs des OSI (CRID, Coordination SUD, CFSI, ...), de l'ES (le MES, l'Atelier Ile de France, ...), des organisations paysannes (Confédération paysanne, Miramap, ...), ... • Les associations locales ADM et relais qui ont des partenariats avec des OSI, acteurs de l'ESS, etc. • Les militants et sympathisants d'AdM actifs dans ces réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations de l'ESS - Organisations de la solidarité internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un document faisant état des partenariats : nom et type de partenaires, nature des actions menées ; document actualisé chaque année. - Construction de 2 nouveaux partenariats renforcés par an - Augmenter le chiffre d'affaires réalisés avec les OSI et acteurs de l'ES - Engager 4 associations ADM par an sur des partenariats renforcés ; et plus 2 chaque année. - Productions d'outils de promotion et de sensibilisation.
	4.8 - Promouvoir le tourisme équitable en Île-de-France	ATES	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants et touristes sensibilisés par les actions de sensibilisation • Les acteurs du tourisme équitable et solidaire, associés aux actions de sensibilisation du collectif • Les partenaires, parmi lesquels les acteurs du commerce équitable et plus généralement ceux de l'économie sociale et solidaire et du tourisme responsable • Les médias • Les décideurs parmi lesquels les collectivités locales et les comités d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Union Européenne • AFD • Ville de Paris • Mairie du 18e arrondissement • Ministère de l'Ecologie • Ministère des Affaires Etrangères • CRID • Cités Unies France • UNAT • PFCE • Atelier • ATD • CITR 	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants et touristes sensibilisés par les actions de sensibilisation (2000 personnes sensibilisées par an) • Les acteurs du tourisme équitable et solidaire, associés aux actions de sensibilisation du collectif (20 acteurs mobilisés par an) • Les partenaires, parmi lesquels les acteurs du commerce équitable et plus généralement ceux de l'économie sociale et solidaire et du tourisme responsable (5 partenaires associés par an) • Les médias (5 médias relais par an) • Les décideurs parmi lesquels les collectivités locales et les comités d'entreprises (5 décideurs impliqués par an)

PROJET DE DELIBERATION**DU**

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE
« DEVELOPPEMENT DE FILIERES STRATEGIQUES POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE FRANCILIENNE »

LE COMMERCE EQUITABLE**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** L'article 60 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises et relatif à la reconnaissance des personnes veillant au respect des conditions du commerce équitable
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération n°CP 05-964 du 16 décembre 2005 décidant de l'adhésion à l'association « Réseau des territoires pour l'économie solidaire » (RTES)
- VU** La délibération cadre n° CR 93-12 du 22 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ; La politique régionale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire : vers l'innovation sociale ; Investissement régional dans des fonds RSE
- VU** La délibération n° CP 12-93 du 26 janvier 2012 relative à l'Economie sociale et solidaire ; conventions sectorielles ESS : adoption des plans d'action 2012 ; Autorisation de mise en œuvre d'une aide économique dédiée à l'ESS par le Conseil général de Seine-et-Marne.
- VU** La délibération n° CP 12-281 du 29 mars 2012 relative à l'Economie sociale et solidaire : Soutien à la Quinzaine du commerce équitable 2012
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2013 ;
- VU** Le rapport CP 13-376 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire ;
- VU** L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE**Article 1 : « Programme d'action en faveur du Commerce équitable 2013-2016 »**

Décide de participer au titre du dispositif Développement de filières stratégiques pour l'Economie Sociale et Solidaire francilienne, au financement des projets détaillés en annexe 2 (*fiches projet*) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 250 000 € au total, réparti comme suit :

BENEFICIAIRE	ACTION	SUBVENTION REGIONALE	NUMERO DE FICHE PROJET
PFCE	Animation du programme	2 597 €	13007853
PFCE	1.1 - Appuyer le développement d'activités de commerce équitable en Île-de-France	4 134 €	13007855
MINGA	1.2 - Renforcer le centre de ressources pour une économie équitable	27 550 €	13007858
PFCE	2.1 - Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs et réseaux du commerce équitable en Île-de-France	12 826 €	13007860
ATES	2.2 - Renforcer les acteurs du tourisme équitable et solidaire en Île-de-France	10 000 €	13007861
Fair(e) un monde équitable	2.3 - Organiser et renforcer le réseau des bénévoles engagés pour le commerce équitable en Île-de-France	4 500 €	13007862
MINGA	2.4 - Favoriser l'usage des analyses de filière sur les pratiques métiers et les engagements d'équité	10 420 €	13007863
PFCE	3.1 - Développer les marchés du commerce équitable dans les achats collectifs et la distribution	14 133 €	13007865
MINGA	3.2- Développer des conventions d'affaire	14 020 €	13007867
MINGA	3.3 - Favoriser les mutualisations : communication, magasins et salons	11 870 €	13007870
AME	3.4 - Mettre en valeur les marques de mode équitable auprès des professionnels du textile, de l'habillement et de l'équipement de la personne	10 000 €	13007879
PFCE	4.1 - Produire et diffuser une expertise sur le commerce équitable	23 002 €	13007883
PFCE	4.2 - Coordonner les actions pour la Quinzaine du Commerce Equitable (QCE)	18 044 €	13007898
Artisans du Monde	4.3 - Sensibiliser les Franciliens au commerce équitable et susciter l'engagement en faveur d'une consommation responsable	25 000 €	13007918
Max Havelaar	4.4 - Sensibilisation du grand public et recrutement de nouveaux consommateurs	25 000 €	13007921
Fair(e) un monde équitable	4.5 - Sensibiliser et mobiliser le grand public en faveur du commerce équitable	8 000 €	13007923
PFCE	4.6 - Accompagner les collectivités territoriales dans leur soutien au commerce équitable	8 904 €	13007930
Artisans du Monde	4.7 - Construire et renforcer les partenariats avec les acteurs de la solidarité internationale et de l'économie solidaire pour promouvoir le commerce équitable, des modes de consommation et de production plus équitables et solidaires	5 000 €	13007934
ATES	4.8 - Promouvoir le tourisme équitable en Île-de-France	15 000 €	13007940
Total		250 000 €	

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par l'article 2 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 250 000 € disponible sur le Chapitre 939 « Action économique » - code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » programme 191003 « Economie Sociale et Solidaire » - Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Approuve la convention-type en annexe 3 de la présente délibération.

Article 3 :

Affecte une autorisation d'engagement de 6 000,00 € au titre du paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2013 pour l'association « Réseau des territoires pour l'économie solidaire » prélevée sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191006 « Appui à l'attractivité et au développement économique francilien », Action 19100602 « Divers organismes de développement économique », code nature 6281, du Budget 2013.

Approuve le versement de la cotisation à l'association RTES.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
13007853	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ANIMATION	PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE	01/01/2013
13007855	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 1.1.	PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE	01/01/2013
13007858	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 1.2.	MINGA FAIRE ENSEMBLE	01/01/2013
13007860	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.1.	PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE	01/01/2013
13007861	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.2.	ATES ASS TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE	01/01/2013
13007862	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.3.	FAIRE UN MONDE EQUITABLE	01/01/2013
13007863	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.4.	MINGA FAIRE ENSEMBLE	01/01/2013
13007865	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.1.	PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE	01/01/2013
13007867	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.2.	MINGA FAIRE ENSEMBLE	01/01/2013

13007870	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.3.	MINGA FAIRE ENSEMBLE	01/01/2013
13007879	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.4.	ACTEURS DE LA MODE ETHIQUE	01/01/2013
13007883	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.1.	PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE	01/01/2013
13007898	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.2.	PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE	01/01/2013
13007918	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.3.	FEDERATION ARTISANS DU MONDE	01/01/2013
13007921	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.4.	MAX HAVELAAR FRANCE	01/01/2013
13007923	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.5.	FAIRE UN MONDE EQUITABLE	01/01/2013
13007930	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.6.	PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE	01/01/2013
13007934	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.7.	FEDERATION ARTISANS DU MONDE	01/01/2013
13007940	FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.8.	ATES ASS TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE	01/01/2013

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT
RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	30/05/2013	N° de rapport :	CP13-376	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191003 - Economie sociale et solidaire
Action :	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

Dispositif :	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

Dossier :	13007853 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ANIMATION		
Bénéficiaire :	R32854 - PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 597,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
5 211,00 €	TTC	49,84 %	2 597,00 €

Dossier :	13007855 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 1.1.		
Bénéficiaire :	R32854 - PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 134,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
8 291,00 €	TTC	49,86 %	4 134,00 €

Dossier :	13007858 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 1.2.		
Bénéficiaire :	R31948 - MINGA FAIRE ENSEMBLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	27 550,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
55 100,00 €	TTC	50 %	27 550,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	30/05/2013	N° de rapport :	CP13-376	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191003 - Economie sociale et solidaire
Action :	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

Dispositif :	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

Dossier :	13007860 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.1.		
Bénéficiaire :	R32854 - PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 826,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
25 816,00 €	TTC	49,68 %	12 826,00 €

Dossier :	13007861 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.2.		
Bénéficiaire :	R39904 - ATESS ASS TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
30 000,00 €	TTC	33,33 %	10 000,00 €

Dossier :	13007862 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.3.		
Bénéficiaire :	P0024277 - FAIRE UN MONDE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
20 100,00 €	TTC	22,39 %	4 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	30/05/2013	N° de rapport :	CP13-376	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191003 - Economie sociale et solidaire
Action :	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

Dispositif :	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

Dossier :	13007863 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.4.		
Bénéficiaire :	R31948 - MINGA FAIRE ENSEMBLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 420,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
20 840,00 €	TTC 50 %	10 420,00 €

Dossier :	13007865 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.1.		
Bénéficiaire :	R32854 - PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 133,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
53 890,00 €	TTC 26,23 %	14 133,00 €

Dossier :	13007867 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.2.		
Bénéficiaire :	R31948 - MINGA FAIRE ENSEMBLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 020,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
28 050,00 €	TTC 50 %	14 020,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	30/05/2013	N° de rapport :	CP13-376	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191003 - Economie sociale et solidaire
Action :	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

Dispositif :	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

Dossier :	13007870 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.3.		
Bénéficiaire :	R31948 - MINGA FAIRE ENSEMBLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	11 870,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
25 840,00 €	TTC	45,94 %	11 870,00 €

Dossier :	13007879 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.4.		
Bénéficiaire :	P0024284 - ACTEURS DE LA MODE ETHIQUE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
20 000,00 €	TTC	50 %	10 000,00 €

Dossier :	13007883 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.1.		
Bénéficiaire :	R32854 - PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	23 002,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
57 907,00 €	TTC	39,72 %	23 002,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	30/05/2013	N° de rapport :	CP13-376	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191003 - Economie sociale et solidaire
Action :	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

Dispositif :	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

Dossier :	13007898 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.2.		
Bénéficiaire :	R32854 - PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	18 044,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
80 307,00 €	TTC	22,47 %	18 044,00 €

Dossier :	13007918 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.3.		
Bénéficiaire :	R22427 - FEDERATION ARTISANS DU MONDE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
56 600,00 €	HT	44,17 %	25 000,00 €

Dossier :	13007921 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.4.		
Bénéficiaire :	R21676 - MAX HAVELAAR FRANCE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
78 000,00 €	HT	32,05 %	25 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	30/05/2013	N° de rapport :	CP13-376	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191003 - Economie sociale et solidaire
Action :	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

Dispositif :	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

Dossier :	13007923 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.5.		
Bénéficiaire :	P0024277 - FAIRE UN MONDE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
45 600,00 €	TTC	17,54 %	8 000,00 €

Dossier :	13007930 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.6.		
Bénéficiaire :	R32854 - PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 904,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
40 267,00 €	TTC	22,11 %	8 904,00 €

Dossier :	13007934 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.7.		
Bénéficiaire :	R22427 - FEDERATION ARTISANS DU MONDE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
17 500,00 €	HT	28,57 %	5 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	30/05/2013	N° de rapport :	CP13-376	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191003 - Economie sociale et solidaire
Action :	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

Dispositif :	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS
---------------------	--

Dossier :	13007940 - FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.8.		
Bénéficiaire :	R39904 - ATESS ASS TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
50 000,00 €	TTC 30 %	15 000,00 €

Total sur le dispositif 00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS :	250 000,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191003 - 19100301 :	250 000,00 €
--	--------------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191006 - Appui à l'attractivité et au développement économique francilien
Action :	19100602 - Divers organismes de développement économique

Dispositif :	00000371 - Cotisations Unité Développement
---------------------	--

Dossier :	13006891 - COTISATION ANNEE 2013 AU RTES		
Bénéficiaire :	R29285 - RESEAU TERRITOIRES ECONOMIE SOLIDAIRE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 000,00 €	Code nature :	6281

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
0,00 €	TTC %	6 000,00 €

Total sur le dispositif 00000371 - Cotisations Unité Développement :	6 000,00 €
---	------------

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191006 - 19100602 :	6 000,00 €
--	------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007853
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ANIMATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	5 211,00 €	49,84 %	2 597,00 €
Montant Total de la subvention			2 597,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE

Adresse administrative : 20 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GEORGES D'ANDLAU, Président

Objet : L'objet de la Plate-forme pour le commerce équitable est de promouvoir et défendre le commerce équitable tel que défini dans le texte fondateur "Plate-Forme pour le commerce équitable".

Date de publication au JO : 7 juillet 2001

N° SIRET : 43901833400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

Dans un effort renforcé de coordination entre acteurs du commerce équitable dans la région, le programme dont l'animation est portée par la PFCE, se base sur la mise en place d'actions articulées autour de 4 axes, adaptés aux 4 objectifs définis par le Conseil régional d'Île-de-France pour son action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire :

1. Favoriser le développement d'activités et d'emplois dans le secteur du commerce équitable
2. Accompagner les acteurs et réseaux du commerce équitable dans leur projet de développement socialement innovant
3. Amplifier le poids de la filière commerce équitable
4. Irriguer et diffuser dans le reste de l'économie francilienne pour soutenir sa conversion écologique et sociale

Description :

Le rôle de coordination du programme consistera à animer et coordonner les acteurs pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions cohérent et suivi à travers :

- L'animation des comités de pilotage et rédaction des comptes-rendus
- La coordination des relations avec le Conseil régional (interlocuteur administratif et financier)
- La préparation et coordination de la rédaction des dossiers et reporting
- La recherche de partenaires financiers pour le financement du programme

Moyens mis en œuvre :

- Humains : 1 responsable de la coordination du programme
- Logistiques : salles de réunion mis à disposition par les partenaires du programme

Charges de structure = 6% du coût du projet

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

Entreprises, collectivités, particuliers.

Détail du calcul de la subvention :

$5\,211 \times 49.84\% = 2\,597 \text{ €}$

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	3 916,00	75,15%
PRESTATIONS EXTERNES (évènementiel...)	1 000,00	19,19%
Charges de structure	295,00	5,66%
Total	5 211,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	2 597,00	49,84%
AUTOFINANCEMENT	2 614,00	50,16%
Total	5 211,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	1 597,00 €
2014	1 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	120 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007855
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 1.1.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	8 291,00 €	49,86 %	4 134,00 €
	Montant Total de la subvention		4 134,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE

Adresse administrative : 20 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GEORGES D'ANDLAU, Président

Objet : L'objet de la Plate-forme pour le commerce équitable est de promouvoir et défendre le commerce équitable tel que défini dans le texte fondateur "Plate-Forme pour le commerce équitable".

Date de publication au JO : 7 juillet 2001

N° SIRET : 43901833400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DU COMMERCE EQUITABLE

ACTION 1.1 : APPUYER LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES DE COMMERCE EQUITABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Description :

Cette action se traduit par trois axes :

1) La connaissance du poids économique du secteur du commerce équitable

Année 2013 : Initiation d'une étude sur le poids économique du secteur du commerce équitable

- Identification des indicateurs pertinents
- Sollicitation des acteurs (membres et non membres de la PFCE) pour obtenir les indicateurs retenus
- Compilation des résultats

2) L'accompagnement des porteurs de projets en commerce équitable

Actions 2013 : Depuis 2010, la PFCE est un acteur ressource pour les organisations d'accompagnement des porteurs de projet. En 2013, la PFCE propose de poursuivre ses partenariats avec ces organisations :

- Intervention sur sollicitation auprès de porteurs de projets (notamment sur demande de L'Atelier)
- Diffusion du « Kit pour les porteurs de projets en commerce équitable » publié avec l'Avise en 2011
- Contribution à la rédaction et diffusion du Guide de l'Avise relatif à la création d'activité en commerce équitable
- Contribution à la définition et participation à l'équipe du concours Ekilibre organisé par le ministère de l'Economie Sociale et Solidaire

3) L'intervention sur sollicitation des acteurs non spécialisés dans le commerce équitable

Le développement d'activités en commerce équitable passe également par les acteurs non spécialisés dans le commerce équitable mais qui souhaitent développer une activité de commerce équitable. La PFCE intervient sur sollicitation de ces acteurs (ex. : Cosmebio) pour présenter les principes du commerce équitable, le secteur et ses acteurs, etc.

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

Humains et logistiques

- L'équipe de la PFCE : 1 chargée de missions, 1 coordinatrice, 1 chargée de communication, 1 chargée de projet « Territoires de Commerce Equitable »

Partenariats mobilisés

- Partenaires techniques :

- Organismes d'accompagnement des porteurs de projet en Île-de-France : APCE, L'Atelier, l'Avise, etc.

- Partenaires financiers :

- Ministère des Affaires Etrangères

- Ministère de l'Ecologie

Charges de structure = 6 % du coût du projet

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Porteurs de projet en commerce équitable en Île-de-France
- Organismes d'accompagnement des porteurs de projet en Île-de-France : APCE, L'Atelier, l'Avise, etc.
- Acteurs non spécialisés de commerce équitable : entreprises conventionnelles, entreprises de la bio, etc.

Détail du calcul de la subvention :

8 291 X 49.86 % = 4 134 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	3 822,00	46,10%	REGION IDF	4 134,00	49,86%
PRESTATIONS EXTERNES (études, évènementiel...)	4 000,00	48,25%	AUTOFINANCEMENT	2 157,00	26,02%
Charges de structure	469,00	5,66%	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	2 000,00	24,12%
Total	8 291,00	100,00%	Total	8 291,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	2 134,00 €
2014	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	120 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007858
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 1.2.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	55 100,00 €	50,00 %	27 550,00 €
	Montant Total de la subvention		27 550,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINGA FAIRE ENSEMBLE
 Adresse administrative : 61 RUE VICTOR HUGO
 93500 PANTIN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SABINE CARON, Président

Objet : L'association a pour objet de soutenir et de promouvoir l'équité dans les transactions commerciales tant nationales qu'internationales. Elle soutient donc toute structure qui s'inscrit dans cette démarche et qui agit en faveur du développement économique du commerce équitable [...]. MINGA se propose également de contribuer aux processus de garanties des différentes démarches.

Date de publication au JO : 25 septembre 2009

N° SIRET : 43841214000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DU COMMERCE EQUITABLE

ACTION 1.2 : RENFORCER LE CENTRE DE RESSOURCES POUR UNE ECONOMIE EQUITABLE

Description :

1/ Développer une « coopérative » de formation

En collaboration avec d'autres structures et acteurs (AR Cigales Île-de-France, Agitation Creative, Coopaname, CQMD, Barak'Art...), l'objectif est de proposer des formations professionnelles et entrepreneuriales concernant les statuts d'activité, les plans de communication, les calculs de coût, les études de marché, les logiques financières des activités...L'enjeu est de pouvoir proposer des formations issues des acteurs des filières de commerce équitable et de l'économie sociale et solidaire. Les formations seront publiées dans le cadre d'un catalogue annuel et d'un site internet (www.cooperativedeformation.net). Les participants pourront ainsi faire prendre en charge le coût des formations dans le cadre du droit à la formation : Dif, Cif, formation d'entreprise...). Cette action est possible grâce la déclaration de Minga comme organisme de formation depuis avril 2011 auprès de la préfecture de Seine-Saint-Denis . La coopérative de formation sera lancée en juin 2013 par la publication d'un premier catalogue (septembre/décembre 2013) et de la mise en ligne d'un site dédié.

2/ Renforcer la bibliothèque du Centre de ressources pour une économie équitable.

Cette bibliothèque, initiée depuis 2006, regroupe actuellement plus de 3500 ouvrages (livres, revues, annuaires, dictionnaires, mémoires universitaires) concernant l'économie, le développement durable, le monde de l'entreprise et les démarches d'équité. Cette bibliothèque est installée à Aubervilliers dans les locaux partagés par Minga, Les Petits débrouillards et Coopaname. Cette bibliothèque, ouverte aux étudiants, chercheurs et entrepreneurs, a besoin de nouvelles acquisitions d'ouvrages. Dans sa version en ligne, l'ergonomie de la consultation des ouvrages doit être améliorée, ainsi que la mise en réseau de la bibliothèque, favorisant la communication dédiée..

3/ Développer des interventions auprès des publics scolarisés

Aujourd'hui si de nombreuses interventions de sensibilisation existent concernant les démarches d'équité, elles se concentrent vers des élèves des lycées généraux et des études supérieures valorisées (école de commerce, d'ingénieur, master...). C'est pourquoi Minga et ses partenaires optent pour une stratégie d'intervention vers des élèves de lycées professionnels et techniques, ainsi que des collèges dans le cadre des stratégies de découverte professionnelle. Les interventions ont pour objectif de faire découvrir les démarches d'équité qui se réalisent via les pratiques professionnelles des métiers : couture, tourisme, agriculture, importation, expertise comptable...L'objectif est de montrer que les démarches d'équité peuvent s'exprimer dans différents corps de métiers, et permettre aux élèves d'avoir une meilleure visibilité sur l'articulation métier et démarche d'équité. Comment se concrétisent des engagements d'équité dans chaque métier ? Qui sont les acteurs ? Quels sont les motifs des acteurs professionnels engagés dans des démarches d'équité ? Autant de questions que nous souhaitons partager avec les élèves.

4/ Réaliser un dispositif d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs et des porteurs de projet. Depuis 2006, Minga a accueilli et accompagné de futurs entrepreneurs et de nombreuses entreprises. Cette activité d'accompagnement gratuit a permis aux porteurs de projet comme aux entreprises d'avoir à disposition des conseils en terme de logique de gestion, de logique financière et de démarche d'équité notamment au travers d'une aide à l'écriture des plans d'affaire (business plan).

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

- Mise à disposition du local (9-13 rue de la Nouvelle France 93300 Aubervilliers) constitué d'une bibliothèque, d'une salle de réunion, d'une salle de formation et d'un espace de travail (environ 100 mètre de carré de superficie globale)
- Affectation d'un 1 d'équivalent temps plein pour des missions d'accueil et d'accompagnement

- Usage de plusieurs rubriques pour présenter les différentes composantes de l'action sur les sites gérés par Minga : www.minga.net et www.cooperativedeformation.net
- Usage des comptes de réseaux sociaux de Minga (Twitter, Facebook, Vidao) et de ses partenaires pour communiquer les actions et les événements.

Partenariats mobilisés : Coopaname, Les Petits débrouillards IDF, l'association régionale des Cigales IDF, communauté d'agglomération de Plaine Commune, mairie d'Aubervilliers, Artefact93, Agitation créative, Lycée technique d'Alembert (Aubervilliers),

Les charges de structure sont calculées sur la base de 70% du coût du loyer et des charges qui sont liées au bâtiment. Cette action porte sur une partie importante de l'activité de Minga.

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- étudiants
- lycéens
- porteur de projet
- entreprises

Détail du calcul de la subvention :

55 100 X 50% = 27 550 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	41 500,00	75,32%
PRESTATIONS EXTERNES (études, communication...)	10 000,00	18,15%
Charges de structure	3 600,00	6,53%
Total	55 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	27 550,00	50,00%
AUTOFINANCEMENT	12 600,00	22,87%
CA Plaine Commune (EC)	8 150,00	14,79%
AUBERVILLIERS	800,00	1,45%
FONDS EUROPENS	6 000,00	10,89%
Total	55 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 000,00 €
2014	12 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	50 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007860
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.1.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	25 816,00 €	49,68 %	12 826,00 €
Montant Total de la subvention			12 826,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE

Adresse administrative : 20 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GEORGES D'ANDLAU, Président

Objet : L'objet de la Plate-forme pour le commerce équitable est de promouvoir et défendre le commerce équitable tel que défini dans le texte fondateur "Plate-Forme pour le commerce équitable".

Date de publication au JO : 7 juillet 2001

N° SIRET : 43901833400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET RESEAUX DU COMMERCE EQUITABLE DAN LEUR PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT INNOVANT

ACTION 2.1. ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ET RESEAUX DU COMMERCE EQUITABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Description :

Le renforcement des capacités des acteurs de commerce équitable, objectif principal de l'axe 2 du programme d'actions, constitue l'une des missions principales de la PFCE et se traduit par deux types d'activités :

1) La structuration des acteurs et réseaux du commerce équitable

Le travail de recherche-action PICRI mené par la PFCE avec le soutien du Conseil régional a identifié le besoin de coordination des acteurs du secteur. Cette coordination peut se faire notamment à travers les collectifs ou réseaux du commerce équitable, dont le rôle dans le développement économique des filières est fondamental grâce notamment à leur travail de capitalisation, de coordination et de diffusion des innovations et bonnes pratiques. Il est toutefois essentiel de questionner les modèles les plus efficaces et les plus impactants de ces regroupements d'acteurs.

La PFCE mène depuis plusieurs années un travail d'appui stratégique aux collectifs de commerce équitable, qu'ils soient des collectifs régionaux ou des réseaux thématiques. A travers ses membres qui sont des têtes de réseau métier et collectifs régionaux, la PFCE jouit d'un positionnement privilégié pour accompagner ces collectifs et analyser leur efficacité.

A côté d'une veille sur les modèles de collectifs ou regroupements existants (clusters, pôles de compétitivité...) et émergents (Pôles Territoriaux de Coopération Economique), ce travail doit permettre d'améliorer le regroupement collectif des acteurs de commerce équitable en Île-de-France à travers ce programme de développement du commerce équitable en Île-de-France.

Appui stratégique aux collectifs de commerce équitable (réseaux et métiers)

Actions :

- Accompagnement du projet stratégique de l'ATES, de l'AME.
- Analyse de l'efficacité des regroupements et réseaux
- Veille stratégique sur les modèles de regroupements d'acteurs existants (PTCE).
- Organisation d'une rencontre entre pôles régionaux de commerce équitable à Paris

2) La professionnalisation des acteurs et réseaux du commerce équitable

La PFCE organise régulièrement des rencontres professionnelles à destination des organisations de commerce équitable, membres et non membres de la PFCE. Ces rencontres répondent à des besoins spécifiques rencontrés par les acteurs (en fonction de leur cœur de métier, des problématiques de marchés, etc.) : capacités de communication, mise à niveau réglementaire ou technique, etc.

Ces rencontres professionnelles permettent de faire intervenir des professionnels (experts, chercheurs, ONG) qui apportent leurs savoirs, connaissances et outils pour répondre aux besoins et attentes des acteurs du commerce équitable. Ces ateliers professionnels permettent également aux organisations de commerce équitable d'échanger et de mutualiser les bonnes pratiques.

La PFCE prévoit d'organiser en 2013 2 ateliers professionnels. Les thèmes seront définis en fonction des besoins identifiés des acteurs de commerce équitable.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- 1 chargée de mission Ile-de-France
- 1 chargée de communication
- 1 chef de projet Territoires de Commerce Equitable

Moyens logistiques :

- Mise à disposition ou location de salles pour les rencontres

Partenariats mobilisés :

Ministère des Affaires Etrangères

Ministère de l'Ecologie

Charges de structure = 6% du coût du projet

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Réseaux thématiques d'acteurs de commerce équitable : ATEs, AME, etc.
- Collectifs régionaux d'acteurs de commerce équitable

Détail du calcul de la subvention :

25 816 X 49.68 % = 12 826 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	20 355,00	78,85%	REGION IDF	12 826,00	49,68%
PRESTATIONS EXTERNES (évènementiel...)	4 000,00	15,49%	AUTOFINANCEMENT	1 490,00	5,77%
Charges de structure	1 461,00	5,66%	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	2 500,00	9,68%
Total	25 816,00	100,00%	MINISTERE DE L'ECOLOGIE	9 000,00	34,86%
			Total	25 816,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	6 826,00 €
2014	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	120 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007861
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.2.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	30 000,00 €	33,33 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATESS ASS TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE

Adresse administrative : 8 RUE CESAR FRANCK
75015 PARIS 15

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Gilles BEVILLE, Président

Objet : L'objet de l'association est de soutenir le développement des concepts et des produits de tourisme équitable et solidaire, depuis leur définition jusqu'à leur mise en marché et évaluations.

Date de publication au JO : 5 août 2006

N° SIRET : 49294098600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET RESEAUX DU COMMERCE EQUITABLE DAN LEUR PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT INNOVANT

ACTION 2.2. RENFORCER LES ACTEURS DU TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE E? ÎLE-DE-FRANCE

Description :

Renforcer le collectif des acteurs en Ile de France

- Animer des réunions de structurations
- organiser et suivre les actions de l'ATES inscrites dans le plan filière
- Animer le dispositif d'évaluations internes croisées
- organiser et suivre les évaluations internes croisées et notamment dans le cadre de la journée d'audition
- Développer le nombre d'acteurs franciliens du collectif
- identifier de nouveaux acteurs en Ile de France, personnes morales mais aussi personnes physiques
- organiser des réunions semestrielles d'information
- accompagner les acteurs dans leur candidature au collectif
- Evaluer les actions du collectif en Ile de France
- identifier les partenaires de cette évaluation

Renforcer les capacités des acteurs en Ile de France

- Organiser des formations
- organiser 2 journées de formation sur les métiers du tourisme
- organiser 2 journées de formations sur problématiques du développement
- Organiser des rencontres professionnelles
- organiser deux journées de rencontres sur les évaluations

Moyens mis en œuvre :

- Moyens humains
 - Coordination
 - Volontariat
 - Bénévolat
- Moyens logistiques
 - Location de salles
 - Restauration
 - Prestations extérieures

Partenariats mobilisés :

- Union Européenne
- AFD
- Ville de Paris
- UNAT
- PFCE
- l'Atelier

Les charges de structures représentent 10 % du montant total du projet.

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Acteurs du collectif ATES participants à des actions en Ile de France : 38
- Acteurs du collectif ATES dont le siège est en Ile de France : 10
- Acteurs du collectif ATES ayant des actions en Ile de France : 20
- Acteurs en passe d'adhérer au collectif ATES : 2 par an

Les acteurs sont entendus au sens des personnes morales

Néanmoins un nombre croissant de personnes physiques s'implique dans les actions du collectif, qu'ils soient représentants de personnes morales ou des personnalités qualifiées.

L'objectif est de développer cette catégorie d'acteurs franciliens qui pourrait aussi être composée de voyageurs bénévoles. L'objectif est de mobiliser 10 personnes en 2013.

Détail du calcul de la subvention :

10 000 € SUR 30 000 € DE BUDGET SOIT 33.33 %

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	23 000,00	76,67%	REGION IDF	10 000,00	33,33%
PRESTATIONS EXTERNES (formation, conseil, ...)	4 000,00	13,33%	AUTOFINANCEMENT	5 000,00	16,67%
Charges de structure	3 000,00	10,00%	AFD (EC)	15 000,00	50,00%
Total	30 000,00	100,00%	Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	6 000,00 €
2014	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	80 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007862
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.3.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	20 100,00 €	22,39 %	4 500,00 €
	Montant Total de la subvention		4 500,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAIRE UN MONDE EQUITABLE
 Adresse administrative : 8 RUE LECLUSE
75017 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Emilie SARRAZIN-BITEYE, Présidente

Objet : L'association a pour objet l'amélioration de la situation humaine, sociale et économique des travailleurs, artisans et producteurs agricoles, particulièrement les plus marginalisés vivant dans les pays les plus défavorisés.

Date de publication au JO : 8 janvier 2011

N° SIRET : 53055014400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET RESEAUX DU COMMERCE EQUITABLE DAN LEUR PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT INNOVANT

ACTION 2.3. ORGANISER ET RENFORCER LE RESEAU DES BENEVOLES ENGAGES POUR LE COMMERCE EQUITABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Description :

Mettre en place une coordination évolutive qui se construit au départ avec les membres actuels de FAIRE pour s'étendre à des acteurs (associations, individus) non affiliés à d'autres mouvements. De nombreux acteurs isolés, notamment associatifs, sont déjà identifiés. Ils seront approchés directement ou lors d'évènements qui seront organisés à cet effet (soirée-débats, rencontres, séminaires, espaces de convivialité, etc.). La coordination régionale se construira également avec une démarche décentralisée à un niveau départemental où il y aura des correspondants.

Un grand évènement réunira l'ensemble des membres chaque année et pourra être l'occasion d'associer les partenaires dont la Région IDF.

Phase 1 :

FAIRE dispose en Ile de France d'une base militante modeste mais expérimentée composée d'environ 50 bénévoles et de 2 associations. Deux autres associations historiquement liées à la création de FAIRE devraient rejoindre le mouvement en 2013. Il s'agit d'abord d'organiser les membres de FAIRE dans une coordination régionale afin de mener des actions collectives à échelle de la région.

Phase 2 :

Dans un deuxième temps, FAIRE mènera des campagnes de recrutements et de rencontres avec les associations agissant pour le commerce équitable et pour la consommation responsable. Pour cela FAIRE accentuera sa visibilité dans les initiatives départementales et régionales (salons, rencontres, évènements, etc.). Un partenariat avec les associations de bénévolat permettra d'identifier FAIRE et d'orienter les personnes désireuses de s'investir vers FAIRE.

FAIRE proposera également des formations annuelles en Ile de France et mettra à disposition des outils pour agir.

Phase 3 :

Une démarche de construction collective sous forme d'un forum permettra aux acteurs d'Ile de France de se regrouper autour d'objectifs communs et de développer des stratégies d'adhésion.

Moyens mis en œuvre :**Moyens affectés**

- 1 Chargée de mission
- 1 volontaire du service civique
- 90 bénévoles

Partenariats mobilisés

- Max Havelaar France
- PFCE
- Les marques : Ethiquable, Alter Eco, Lobodis, etc.
- Les détenteurs de licence
- La Région Ile de France
- La Ville de Paris
- Les Conseil Généraux d'IDF
- L'AFD
- Le MAE
- Les associations de promotion des bénévoles, Les associations d'étudiants

L'action représente 20 % de l'activité de la structure. Les charges sont calculées sur cette base.

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Les associations, notamment celles de taille moyenne ou petite
- Les citoyens souhaitant agir en faveur du commerce équitable
- Les étudiants organisés ou non en associations

Détail du calcul de la subvention :

20 100 € x 22,39 % = 4 500 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	3 900,00	19,40%
PRESTATIONS EXTERNES (formation, conseil, communication, évènementiel, ...)	13 400,00	66,67%
Charges de structure	2 800,00	13,93%
Total	20 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	4 500,00	22,39%
AUTOFINANCEMENT	7 600,00	37,81%
FDVA (ACQUIS)	3 000,00	14,93%
Ville de Paris (EC)	5 000,00	24,88%
Total	20 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	2 500,00 €
2014	2 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007863
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 2.4.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	20 840,00 €	50,00 %	10 420,00 €
	Montant Total de la subvention		10 420,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINGA FAIRE ENSEMBLE
 Adresse administrative : 61 RUE VICTOR HUGO
93500 PANTIN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SABINE CARON, Président

Objet : L'association a pour objet de soutenir et de promouvoir l'équité dans les transactions commerciales tant nationales qu'internationales. Elle soutient donc toute structure qui s'inscrit dans cette démarche et qui agit en faveur du développement économique du commerce équitable [...]. MINGA se propose également de contribuer aux processus de garanties des différentes démarches.

Date de publication au JO : 25 septembre 2009

N° SIRET : 43841214000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET RESEAUX DU COMMERCE EQUITABLE DAN LEUR PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIALEMENT INNOVANT

ACTION 2.4. FAVORISER L'USAGE DES ANALYSES DE FILIERE SUR LES PRATIQUES METIERS ET LES ENGAGEMENTS D'EQUITE

Description :

Présentation du système d'analyse des filières

L'objectif du Système d'Analyse des Filières (SAF) est de construire et de donner accès à une information de qualité concernant les pratiques sociales, environnementales, économiques et financières des acteurs économiques d'une filière de produit. Il est un outil qui permet l'examen des données d'une filière au travers de ces pratiques.

Le SAF comporte 4 étapes : L'autodiagnostic, la rédaction d'un document de synthèse de l'autodiagnostic, une commission citoyenne, la publication des informations.

Aujourd'hui 7 filières ont été analysées et publiées : la filière d'importation et de commercialisation de guarana du Brésil gérée par RDV Productions (France)

, la filière de production et de commercialisation des jus de fruits de la Reinette Verte, la filière Cacao des chocolats "El Inti" commercialisés par Saldac, la filière d'importation et de commercialisation de sucre de canne d'Equateur, par la coopérative française Andines, Filière d'importation de poterie culinaire (Chamba de Colombie) gérée par l'importateur Avenue Colombie, Filière de cidre du « Clos du bourg », la filière viande du magasin de producteurs Brin de campagne

Pour en savoir plus : <http://www.analysesdesfilières.net/>

Favoriser l'usage du système d'analyse des filières de Minga : lancé en avril 2012 le système d'analyse doit répondre aux attentes qu'il suscite et être capable d'être utilisé dans des filières différentes. Cette perspective nécessite de moderniser le site internet et améliorer son ergonomie de navigation, et d'adapter aux différentes réalités des métiers les grilles d'enquête de l'autodiagnostic.

Regrouper les différents systèmes d'analyse des filières : Afin de mieux faire percevoir les différents systèmes d'analyse de filières qui existent, il est nécessaire de mettre en réseau les différents systèmes d'analyse des filières via des rencontres entre acteurs. Dans cette perspective Minga, l'Ates et la Fadear ont prévu de travailler ensemble. Une communication commune à terme sera envisagée (2014 ou 2015).

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

- Mise à disposition du local (9-13 rue de la Nouvelle France 9330 Aubervilliers) constitué d'une bibliothèque, d'une salle de réunions, d'une salle de formation et d'un espace de travail (environ 100 mètre de carré de superficie globale)
- Affectation d'un ¼ d'équivalent temps plein pour des missions d'accueil et d'accompagnement
- communication et diffusion des outils par le site : www.analysesdesfilières.net

Partenariats mobilisés : Confédération Paysanne, communauté d'agglomération de Plaine commune, FADEAR, Nature et Progrès, Coobof, En toute Franchise.

Les charges de structure sont calculées sur la base de 10%, cela correspondant à la part de l'action dans l'activité de MINGA.

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- entreprises et associations
- collectivités
- financeurs (solidaires et responsable)

Détail du calcul de la subvention :

50 % X 20 840 € = 10 420 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	10 400,00	49,90%	REGION IDF	10 420,00	50,00%
PRESTATIONS EXTERNES (études, communication, ...)	8 000,00	38,39%	AUTOFINANCEMENT	3 420,00	16,41%
Charges de structure	2 440,00	11,71%	CA Plaine Commune (EC)	3 000,00	14,40%
Total	20 840,00	100,00%	Fondation Charles Leopold Mayer	4 000,00	19,19%
			Total	20 840,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	5 420,00 €
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	50 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007865
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.1.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	53 890,00 €	26,23 %	14 133,00 €
	Montant Total de la subvention		14 133,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE

Adresse administrative : 20 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GEORGES D'ANDLAU, Président

Objet : L'objet de la Plate-forme pour le commerce équitable est de promouvoir et défendre le commerce équitable tel que défini dans le texte fondateur "Plate-Forme pour le commerce équitable".

Date de publication au JO : 7 juillet 2001

N° SIRET : 43901833400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 3 : AMPLIFIER LE POIDS DE LA FILIERE COMMERCE EQUITABLE

ACTION 3.1. DEVELOPPER LES MARCHES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LES ACHATS COLLECTIFS ET LA DISTRIBUTION

Description :

Cette action a pour objectif global de développer le marché du commerce équitable à travers ces canaux : distribution spécialisée et GMS, achats professionnels collectifs.

Elle poursuit deux objectifs spécifiques :

a) Le développement des achats collectifs issus du commerce équitable

Le poids économique des achats collectifs a le potentiel de contribuer fortement au développement du commerce équitable et plus généralement d'une consommation plus responsable et de modes de production durables.

4 axes :

- Assurer une visibilité de l'offre de commerce équitable auprès des acheteurs collectifs
- Sensibiliser et développer des partenariats avec des prescripteurs de commerce équitable
- Développer une expertise sur les achats publics issus du commerce équitable
- Accompagner les acheteurs collectifs dans leur démarche d'achats équitables

Actions :

1) Animation et développement du site Vitrine, développement et diffusion d'outils associés – Le site internet « Vitrine du Commerce Equitable » (<http://vitrine.commerceequitable.org>) vise à ouvrir de nouveaux marchés en donnant de la visibilité aux produits du commerce équitable des marques et entreprises membres de la PFCE. Plusieurs publications associées (catalogue des produits, flyer) sont diffusés à la cible acheteurs et prescripteurs, notamment sur les salons professionnels. La diffusion d'une newsletter associée, envoyée à près de 7000 (début 2013) contacts qualifiés (acheteurs et décideurs publics, entreprises, cabinets de conseil) permet de rendre visible les nouveautés et innovations des marques et entreprises présentes sur le site Vitrine du Commerce Equitable ainsi que les actions à destination de la cible acheteurs et prescripteurs (présence du commerce équitable sur les salons professionnels, événements sur les achats responsables et le commerce équitable, etc.)

2) Coordination de la présence des acteurs du commerce équitable sur les salons professionnels franciliens – Les salons professionnels sont un lieu privilégié pour rencontrer des acheteurs afin de les sensibiliser aux enjeux du commerce équitable et de leur fournir des outils pour engager une démarche d'achats responsables : offre disponible, outils juridiques et techniques, innovations, etc. Ils permettent également de rencontrer des prescripteurs en commerce équitable qui constituent un moyen pour le commerce équitable de parler indirectement aux acheteurs professionnels.

*Salon Produrable : du 3 au 4 avril 2013 au Palais des Congrès de Paris. Rendez-vous des professionnels pour le développement durable et la RSE, le salon Produrable est un lieu privilégié pour rencontrer les entreprises engagées dans une politique de RSE et des prescripteurs de commerce équitable. Poursuite envisagée en années 2 et 3

*Agoras des Comités d'Entreprise : les Agora des Comités d'entreprise sont le lieu de rencontre entre les comités d'entreprise, les acteurs de l'économie sociale et les élus des collectivités locales. En 2013, la PFCE participera ou sera représentée à deux Agora des Comités d'Entreprises parmi les 4 éditions organisées. Poursuite envisagée en années 2 et 3

* Salon Pollutec / Buy&Care : du 3 au 6 décembre 2013 à Paris Nord-Villepinte. Buy&Care est un point de rencontre important des décideurs des politiques d'achats des entreprises et des collectivités territoriales. Ses visiteurs, issus aussi bien du public que du privé, recherchent des solutions pour mettre en place ou renforcer leurs politiques de RSE. Poursuite envisagée en années 2 et 3

3) Création d'un Observatoire des marchés publics équitables – La meilleure diffusion des appels d'offres auprès des entreprises qui proposent des produits du commerce équitable permet de développer la connaissance de la demande pour ces acteurs économiques et d'adapter leur stratégie commerciale afin de proposer les produits recherchés par les acteurs publics (notamment en termes de qualité et de conditionnement). Il s'agit donc de développer et d'approfondir une veille sur les appels d'offres équitables émis par les acteurs publics, de constituer une base de données systématique et accessible publiquement et de diffuser l'information aux différents acteurs pertinents. Afin de diminuer les risques d'infructuosité des marchés publics équitables, la PFCE assurera la diffusion des appels d'offre pour

faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande et développera des échanges de bonnes pratiques entre collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne la rédaction des cahiers des charges.

4) Réalisation d'une étude sur les freins et leviers à l'achat responsable collectif public et privé francilien
Quels sont les freins et leviers à l'achat public et privé de produits du commerce équitable ? Dans la continuité de plusieurs enquêtes et études menées les années précédentes, la PFCE souhaite comprendre les points de blocages et identifier des pistes d'actions pour mieux mettre en relation l'offre et la demande, et pour stimuler la demande de commerce équitable de la part des collectivités et des entreprises.

L'étude portera une attention particulière aux grossistes, maillons essentiels du changement d'échelle du commerce équitable pour les achats collectifs. Seront également interrogés les acheteurs publics et privés ainsi que les responsables achats de collectivités et entreprises afin de comprendre leurs motivations et freins à l'achat de produits de commerce équitable.

Cette étude permettra de mieux comprendre la structuration des filières d'approvisionnement pour trouver des réponses adaptées au développement du commerce équitable

5) Intervention sur sollicitation des acheteurs collectifs et de leurs partenaires – La PFCE est régulièrement sollicitée pour intervenir sur le commerce équitable dans les achats collectifs, notamment publics. L'objectif est de présenter le commerce équitable et la façon dont il peut s'intégrer à une politique d'achats responsables, et notamment de diffuser auprès des acheteurs publics l'expertise juridique acquise par la PFCE sur l'intégration du commerce équitable dans les marchés publics.

Les activités de cette action sont élaborées en concertation avec les membres de la PFCE dans le cadre d'un groupe de travail « Stratégie de développement des achats professionnels » qui se réunit 1 fois par an.

b) Le renforcement de la présence du commerce équitable dans les lieux de distribution

La disponibilité de l'offre a été identifiée par la commission Laville comme un enjeu essentiel au développement la consommation durable : « Au-delà de la contrainte budgétaire, le manque d'offre bride la diffusion de la consommation responsable en dehors du cercle restreint des éco-consommateurs ». Pour relever ce défi, le commerce équitable a pour ambition de développer l'accessibilité des produits pour le plus grand nombre dans la diversité des lieux de consommation : coopération avec les associations de consommateurs pour mobiliser les distributeurs, accompagnement des acheteurs publics dans leur démarche d'achat responsable, développement des réseaux spécialisés bio et/équitable...

La disponibilité des produits dans les réseaux de distribution fréquentés par les consommateurs est l'une des clés du développement des ventes de commerce équitable.

Cet objectif se traduit par :

- Le développement des relais de distribution potentiels de commerce équitable (distribution « conventionnelle » et GMS, réseaux de distribution bio, etc.)
- Le soutien à la campagne de FAIR[e] un monde équitable « Plus d'équitable dans nos magasins », qui vise à impliquer les citoyens dans l'interpellation des réseaux de distribution pour y développer l'offre de produits issus du commerce équitable
- Relations institutionnelles avec la FCD (Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution)

Moyens mis en œuvre :

Moyens

- équipe salariée de la PFCE : une chargée de missions, une chargée de communication, une chargée de coordination et une chargée des relations avec les collectivités publiques
- Un prestataire externe pour le travail sur les outils de communication (développement web, publications)
- Un prestataire de conseil pour l'étude sur les achats collectifs issus du commerce équitable

Partenariats

- Financiers : Ministère des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement, Ministère de l'Ecologie
- Techniques : Prescripteurs potentiels de commerce équitable : Plateformes et réseaux RSE / achats responsables (ObsAR, ORSE, etc.), cabinets de conseil en achats, en développement durable.

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Acheteurs collectifs : collectivités territoriales, organismes étatiques, entreprises privées, comités d'entreprises
- Prescripteurs de commerce équitable : cabinets de conseil en développement durable ou stratégie achats, plateformes RSE, têtes de réseau, etc.
- Acteurs de la distribution conventionnelle (GMS) et de la distribution bio

Détail du calcul de la subvention :

$53\,890 \times 26.23 = 14\,133 \text{ €}$

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	27 240,00	50,55%	REGION IDF	14 133,00	26,23%
PRESTATIONS EXTERNES (études, communication, événementiel, ...)	23 600,00	43,79%	AUTOFINANCEMENT	5 397,00	10,01%
Charges de structure	3 050,00	5,66%	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	5 000,00	9,28%
Total	53 890,00	100,00%	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	6 000,00	11,13%
			MINISTERE DE L'ECOLOGIE	6 475,00	12,02%
			FONDS EUROPEENS	16 885,00	31,33%
			Total	53 890,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	8 133,00 €
2014	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	120 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007867
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.2.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	28 050,00 €	50,00 %	14 020,00 €
	Montant Total de la subvention		14 020,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINGA FAIRE ENSEMBLE
 Adresse administrative : 61 RUE VICTOR HUGO
93500 PANTIN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SABINE CARON, Président

Objet : L'association a pour objet de soutenir et de promouvoir l'équité dans les transactions commerciales tant nationales qu'internationales. Elle soutient donc toute structure qui s'inscrit dans cette démarche et qui agit en faveur du développement économique du commerce équitable [...]. MINGA se propose également de contribuer aux processus de garanties des différentes démarches.

Date de publication au JO : 25 septembre 2009

N° SIRET : 43841214000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 3 : AMPLIFIER LE POIDS DE LA FILIERE COMMERCE EQUITABLE

ACTION 3.2. DEVELOPPER DES CONVENTIONS D'AFFAIRES

Description :

Développer une économie équitable passe par la capacité à remettre du lien entre des acteurs complémentaires au sein des filières: permettre à des éleveurs de rencontrer des bouchers, des restaurateurs de rencontrer des maraîchers, des artisans/créateurs de rencontrer des boutiques de décoration etc.

Encourager du « gré à gré » entre des acteurs de l'ESS et des savoir-faire de métier c'est favoriser des filières favorisant la qualité des produits et la qualité des emplois.

Les conventions d'affaires sont des événements d'entreprise à entreprise (B to B) fondés sur l'organisation de rendez-vous programmés à l'avance entre professionnels susceptibles de pouvoir lier des relations commerciales. Les participants ont des rendez-vous de 20 minutes organisés tout au long de l'évènement.

Étapes de réalisation pour une convention d'affaire:

- mise en place d'un comité d'organisation regroupant des fédérations professionnelles et des acteurs de l'ESS
- construction et préparation de la journée convention d'affaire
- mise en place des inscriptions en ligne et d'un site dédié
- production de l'évènement
- communication post évènement

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

- Mise à disposition du local (9-13 rue de la Nouvelle France 9330 Aubervilliers) constitué d'une bibliothèque, d'une salle de réunions, d'une salle de formation et d'un espace de travail (environ 100 mètre de carré de superficie globale)
- Affectation d'un 1/2 équivalent temps plein
- communication et diffusion sur les pages dédiés à l'action sur les sites : www.minga.net et le site des conventions d'affaire.

Partenariats mobilisés : Terre de Liens, Artefact93, Agitation créative, Coopaname

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

Entreprises

Détail du calcul de la subvention :

28 040 € X 50 % = 14 020 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	10 400,00	37,09%	REGION IDF	14 020,00	50,00%
PRESTATIONS EXTERNES (études, conseil, communication, évènementiel...)	16 000,00	57,06%	AUTOFINANCEMENT	7 020,00	25,04%
Charges de structure	1 640,00	5,85%	CA Plaine Commune (EC)	3 000,00	10,70%
Total	28 040,00	100,00%	DRAFF	4 000,00	14,27%
			Total	28 040,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	7 020,00 €
2014	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	50 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007870
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.3.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	25 840,00 €	45,94 %	11 870,00 €
Montant Total de la subvention			11 870,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINGA FAIRE ENSEMBLE
 Adresse administrative : 61 RUE VICTOR HUGO
93500 PANTIN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SABINE CARON, Président

Objet : L'association a pour objet de soutenir et de promouvoir l'équité dans les transactions commerciales tant nationales qu'internationales. Elle soutient donc toute structure qui s'inscrit dans cette démarche et qui agit en faveur du développement économique du commerce équitable [...]. MINGA se propose également de contribuer aux processus de garanties des différentes démarches.

Date de publication au JO : 25 septembre 2009

N° SIRET : 43841214000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 3 : AMPLIFIER LE POIDS DE LA FILIERE COMMERCE EQUITABLE

ACTION 3.3. FAVORISER LES MUTUALISATIONS : COMMUNICATION, MAGASINS ET SALONS

Description :

« Faire ensemble » devient une nécessité pour les acteurs économiques de l'ESS. Aujourd'hui l'augmentation du foncier commercial et des places sur les salons rendent difficiles le développement des acteurs ayant des moyens limités. Ces évolutions pèsent sur la situation de l'emploi quand on sait que les acteurs les plus modestes sont aussi ceux qui créent le plus d'emploi. L'enjeu de la mutualisation pour ces acteurs devient dans cette situation un enjeu de développement économique pour la région.

Favoriser les mutualisations doit permettre de réaliser des économies d'échelle et de dépasser des effets de seuil. L'objectif de cette action de mutualisation est de favoriser des communications communes, des stands collectifs ou des projets de magasin partagé.

1/Développer une foncière commerciale

La hausse des prix des terrains immobiliers et des loyers commerciaux restreint l'accès des acteurs les moins puissants financièrement aux boutiques « en dur ». Cette situation provoque certains changements dans l'espace urbain comme par exemple la fermeture des commerces indépendants qui laissent place à des agences bancaires, immobilières ou des magasins de franchise.

Cette situation, les acteurs des filières équitables la vivent très durement. Pour accompagner les acteurs à l'accès au foncier commercial, nous devons à la fois favoriser des projets collectifs cohérents et la mise en place d'une foncière commerciale à l'exemple des foncières agricoles ou énergétiques développées par les associations Terre de Liens ou Énergies Partagées.

2/ Stand collectifs sur des salons « secteur d'activité »

Être présent sur des salons professionnels est un facteur de développement pour les acteurs des filières de commerce équitable. Si la présence dans des salons Développement Durable dédiés aux acheteurs des grands comptes est importante, les acteurs ne peuvent pas faire l'impasse sur les salons de secteur d'activité. Aujourd'hui la région Île-de-France concentre les salons professionnels sur les secteurs les plus attractifs que ça soit dans le textile, l'alimentation, la décoration, les savoir-faire. Il est important de favoriser la présence des acteurs sur ces salons, mais en mettant en place des stands partagés pour permettre aux entreprises mono-produits d'être présentes au sein d'un espace de démonstration et de vente attractif. Par ailleurs, à côté des salons secteurs d'activité, les acteurs alliant agriculture biologique et démarche d'équité doivent voir leurs présences facilitées sur des salons comme Marjolaine ou Vivre autrement.

3/ communications communes

Développer les filières de commerce équitable c'est également être capable de communiquer de manière cohérente et groupée auprès des acteurs susceptibles à la fois de partager le message et d'être intéressés par l'offre. Acheteurs de restauration collective, comités d'entreprise, magasins...

Moyens mis en œuvre :

- Mise à disposition du local (9-13 rue de la Nouvelle France 9330 Aubervilliers) constitué d'une bibliothèque, d'une salle de réunion, d'une salle de formation et d'un espace de travail (environ 100 mètre de carré de superficie globale)
- Affectation d'un 1/8 d'équivalent temps plein
- communication et diffusion sur les pages dédiés à l'action sur les sites : www.minga.net et ceux de ses partenaires. Utilisation des comptes réseaux sociaux de Minga.

Partenariats mobilisés : Terre de Liens, Artefact93, Agitation créative, Coopaname

L'action représente 10% des charges de structures (loyers, consommables, frais...)

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

Acteurs économiques

Détail du calcul de la subvention :

25 840 € X 45.94 = 11 870 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	5 200,00	20,12%	REGION IDF	11 870,00	45,94%
PRESTATIONS EXTERNES (études, conseil, communication, évènementiel...)	19 000,00	73,53%	AUTOFINANCEMENT	7 970,00	30,84%
Charges de structures	1 640,00	6,35%	CA Plaine Commune (EC)	6 000,00	23,22%
Total	25 840,00	100,00%	Total	25 840,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	6 870,00 €
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	50 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007879
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 3.4.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	20 000,00 €	50,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACTEURS DE LA MODE ETHIQUE
 Adresse administrative : 13 RUE DE LA CERISERAIE
75004 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame CAROLINE SAUBESTRE, Présidente

Objet : - Promouvoir les bonnes pratiques sociales et environnementales dans les secteurs du textile, de la mode, du prêt-à-porter et de l'accessoire ;
 - Mutualiser les moyens entre ses membres dans des domaines divers.

Date de publication au JO : 24 décembre 2008

N° SIRET : 51999305900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 3 : AMPLIFIER LE POIDS DE LA FILIERE COMMERCE EQUITABLE

ACTION 3.4. METTRE EN VALEUR LES MARQUES DE MODE EQUITABLE AUPRES DES

PROFESSIONNELS DU TEXTILE, DE L'HABILLEMENT ET DE L'EQUIPEMENT DE LA PERSONNE

Description :

L'objectif de cette action est d'augmenter la visibilité de l'offre équitable auprès des professionnels franciliens, français et étrangers de la filière textile, habillement et équipement de la personne en permettant aux marques de commerce équitable franciliennes d'exposer dans de bonnes conditions leurs créations lors des salons professionnels (exemple : Who's Nex Paris, Playtime, Bijorca, Ethical Fashion Show Berlin, Innatex Francfort, Pure London, etc..).

Exposer dans ces grands salons est la meilleure manière de se faire une place dans le marché et de trouver de nouveaux débouchés permettant aux entreprises de commerce équitable de maintenir leur équilibre économique, le tout sous condition de mettre en place les opérations de communication nécessaires.

Les activités menées visent donc à :

- Sensibiliser les acteurs professionnels de la filière textile (acheteurs, presse, organismes professionnels) présents sur les salons.
- Renforcer les structures de commerce équitable en leur permettant de développer leurs marchés.

Cette action permettra de contribuer au développement de la filière textile, habillement et équipement de la personne en Île-de-France, qui constitue l'un des secteurs du commerce équitable.

Etapas de réalisation

- Participation aux salons professionnels de mode et accessoires

Choix des salons auxquels les membres souhaitent participer (en fonction des spécificités de chacun)

Dialogue avec les organisateurs sur la place des marques éthiques et leur mise en valeur (parcours éthique par exemple)

- Mise en place d'actions de relation presse (prestataire externe) pour optimiser la présence sur ces salons

Moyens mis en œuvre :

- Temps d'organisation, de coordination entre les membres et de négociation avec les partenaires estimé à 20 jours/homme par saison : emploi-tremplin et temps bénévole des membres de l'association.
- Moyens logistiques : bureau mis à disposition, véhicule

Partenariat avec :

- Organismes de salons
- Agence de relations presse

Charges de structures uniquement liées au projet (fournitures, impression, frais postaux et de déplacement)

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

Entreprises de mode éthique
Acheteurs potentiels et presse

Détail du calcul de la subvention :

20 000 € X 50 % = 10 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
PRESTATIONS EXTERNES (CONSEIL, EVENEMENTIEL...)	19 000,00	95,00%	REGION IDF	10 000,00	50,00%
Charges de structures	1 000,00	5,00%	AUTOFINANCEMENT	10 000,00	50,00%
Total	20 000,00	100,00%	Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	6 000,00 €
2014	4 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007883
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.1.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	57 907,00 €	39,72 %	23 002,00 €
Montant Total de la subvention			23 002,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE

Adresse administrative : 20 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GEORGES D'ANDLAU, Président

Objet : L'objet de la Plate-forme pour le commerce équitable est de promouvoir et défendre le commerce équitable tel que défini dans le texte fondateur "Plate-Forme pour le commerce équitable".

Date de publication au JO : 7 juillet 2001

N° SIRET : 43901833400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4.1. PRODUIRE ET DIFFUSER UNE EXPERTISE SUR LE COMMERCE EQUITABLE

Description :

L'un des objectifs du programme « Développer le commerce équitable en Île-de-France » est d'irriguer le reste de l'économie francilienne afin de favoriser sa conversion écologique et sociale. L'un des moyens d'y parvenir est de mettre à disposition et de diffuser auprès des acteurs de cette économie des ressources pour expliquer la démarche du commerce équitable et présenter des moyens de contribuer et de participer à ce projet qu'est le commerce équitable.

Dans cet objectif, la PFCE mène un travail de production et de diffusion d'expertise sur le commerce équitable, à destination de tous types de publics : spécialisés dans le commerce équitable ou non, grand public ou organisations, publique comme privées.

Ainsi, pour développer des projets ambitieux intégrant le commerce équitable, les collectivités comme les entreprises ou encore les porteurs de projet ont besoin d'outils synthétiques et clairs sur la démarche, ses enjeux, ses impacts.

Cette activité nécessite pour la PFCE de s'associer à un certain nombre d'acteurs complémentaires (voir partenariats techniques mobilisés) et d'utiliser les ressources ainsi que les réseaux de diffusion existants.

L'action s'organise en deux grandes activités :

1) Production de ressources et d'expertises sur le commerce équitable

ζ Production d'outils de communication :

- Plaquette institutionnelle de la PFCE : prestation externe d'édition et d'impression
- Un outil de présentation générale du commerce équitable : prestation d'impression

ζ Soutien au travail de documentation et de veille du CDTM : le CDTM (Centre de ressources sur le commerce équitable – <http://www.cdtm75.org/>) fournit un important travail de documentation et de veille sur le commerce équitable. Le centre mène deux types d'activités : l'accueil du public dans ses locaux pour la consultation de son fonds documentaire sur le commerce équitable ; l'envoi d'une veille quotidienne sur le secteur (comprenant articles de presse, travaux de recherche, tribunes, etc.) La PFCE, en tant que tête de réseau du secteur, souhaite apporter son soutien à ce travail très utile pour maintenir une connaissance actualisée et fine du secteur. Format du soutien : prestation de service.

2) Diffusion de publications sur le commerce équitable

ζ Animation d'un centre de ressources grand public

- Edition d'une newsletter institutionnelle sectorielle : à destination du grand public et des organisations souhaitant être tenus informés des actualités du secteur

- Animation du site PFCE

- Edition d'une newsletter spécifique à l'Île-de-France

- Appui-conseil aux acteurs par mail et téléphone

ζ Coordination de la présence des acteurs du commerce équitable sur les salons grand public d'Île-de-France

- Salon Equival dans le Val-de-Marne (19-20 avril 2013)

- Salon de l'Education (21-24 novembre 2013)

- Salon des Solidarités : envisagé pour 2014

ζ Renforcement spécifique des liens avec les réseaux franciliens de l'économie sociale et solidaire, du développement durable, de la RSE et de la consommation responsable : l'Atelier, le Mouves IDF, la CRESS, etc.

- Représentation

- Contribution aux travaux

- Interventions sur le commerce équitable sur sollicitation des structures

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

• Humains

- Au sein de l'équipe de la PFCE : 1 chargée de communication, 1 chargée de mission Île-de-France, 1

coordinatrice

- Prestataires externes : pour la production et l'impression de ressources
- Logistiques :
- sites web de la PFCE, éditeur de newsletters

Partenariats

- Techniques :
- CDTM
- Organisations franciliennes de l'ESS : L'Atelier , la CRESS, le Mouves Île-de-France, etc.
- Réseaux du développement durable et de la consommation responsable présents en Île-de-France
- Financiers :
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Ecologie
- Agence Française de Développement
- Union européenne

Charges de structure = 6 % du coût du projet

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Grand public francilien
- Acteurs de la sensibilisation au développement durable et à l'éducation au développement
- Collectivités territoriales
- Organisations spécialisées de commerce équitable
- Porteurs de projet
- Toutes autres organisations intéressées par le commerce équitable

Détail du calcul de la subvention :

$57907 \times 39.72 \% = 23\ 002 \text{ €}$

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	34 729,00	59,97%
PRESTATIONS EXTERNES (conseil, communication, évènementiel...)	19 900,00	34,37%
Charges de structure	3 278,00	5,66%
Total	57 907,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	23 002,00	39,72%
AUTOFINANCEMENT	5 405,00	9,33%
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	10 500,00	18,13%
MINISTERE DE L'ECOLOGIE	4 000,00	6,91%
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	3 000,00	5,18%
Fonds européens	12 000,00	20,72%
Total	57 907,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	23 002,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	120 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007898
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.2.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	80 307,00 €	22,47 %	18 044,00 €
Montant Total de la subvention			18 044,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE

Adresse administrative : 20 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GEORGES D'ANDLAU, Président

Objet : L'objet de la Plate-forme pour le commerce équitable est de promouvoir et défendre le commerce équitable tel que défini dans le texte fondateur "Plate-Forme pour le commerce équitable".

Date de publication au JO : 7 juillet 2001

N° SIRET : 43901833400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4.2. COORDONNER LES ACTIONS POUR LA QUINZAINE DU COMMERCE EQUITABLE

Description :

Initiée en 2001 par les membres de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable, la Quinzaine du Commerce Equitable (QCE) est une période clé du calendrier de la consommation responsable et de la solidarité, qui se déroule chaque année pendant 2 semaines au mois de mai.

La Quinzaine du Commerce Equitable est également un facteur majeur de développement économique : on constate un fort accroissement des ventes pendant cette période, au cours de laquelle les chiffres d'affaire des acteurs économiques est multipliée par 2 en moyenne.

A cette occasion, les acteurs de commerce équitable souhaitent sensibiliser le grand public à cette démarche de consommation responsable, qui promeut un développement harmonieux répondant aux grands enjeux de société. Les membres de la PFCE et leurs partenaires se mobilisent pour répondre aux questions des citoyens et des consommateurs : c'est l'occasion pour eux d'exprimer un message politique fort sur le projet porté par le commerce équitable et sur les impacts concrets qu'il engendre au Sud pour améliorer les conditions de vie des producteurs.

La sensibilisation des consommateurs est au cœur du projet du commerce équitable et de ses acteurs. Grace en partie aux événements organisés pendant la Quinzaine du Commerce Equitable, la notoriété du commerce équitable est passée de 9% en 2000 à 95% en 2010. Le développement important du commerce équitable en France et dans le monde ces dernières années se manifeste à travers la croissance des volumes de vente, la diversification de la gamme de produits.

Un rôle de coordination des acteurs et des partenaires joué par la PFCE

Collectif associatif de concertation et de représentation, la PFCE favorise les synergies entre une trentaine d'adhérents de nature différente : entreprises sociales, ONG de solidarité internationale et mouvements d'éducation à la consommation responsable.

A l'occasion de la Quinzaine, la PFCE collabore également avec un réseau élargi de partenaires issus de l'éducation au développement, des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des associations étudiantes, des acteurs de la consommation responsable (circuits courts, insertion, etc.), des boutiques spécialisées (bio et équitables), etc.

Pour appuyer son objectif de sensibilisation du grand public pendant cette période clé, la PFCE mène une actions de coordination de la Quinzaine du Commerce Equitable en matière de :

- Concertation des acteurs de commerce équitable en amont de la Quinzaine (mise en place d'un comité de pilotage élargi, réalisation d'outils de communication mutualisables, etc.)
- Services offerts pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication visibles par tous les acteurs (site internet, guide d'animation, marchés aux idées, etc.).

AXE 1 : Le renforcement de la visibilité de la Quinzaine 2013 auprès du grand public :

- 1) Réalisation d'outils de communication mutualisables : logo, affiches, bannière web et site internet
 - Animation par la PFCE d'un comité de pilotage de la Quinzaine du Commerce Equitable (10 acteurs nationaux) pour concevoir des outils de communication collectifs
 - Création et mise à disposition des acteurs d'un logo et de bannières de la Quinzaine 2013
 - Actualisation et animation du site internet officiel de la Quinzaine
 - Création de l'affiche officielle de la Quinzaine

Ces outils de communication seront utilisables par toute structure désireuse de communiquer sur la Quinzaine et notamment par les structures n'ayant pas les moyens de développer des supports de communication en propre à cette occasion.

- 2) Diffusion papier de l'affiche de la Quinzaine 2013

3 000 affiches de la Quinzaine seront imprimées et diffusées auprès de 700 organisations franciliennes (boutiques spécialisées de commerce équitable, organisations de la solidarité internationale, acteurs de l'ESS, collectivités territoriales, etc.)

- 3) Lancement de la Quinzaine sur le web 2.0

- Développement d'une page Facebook « Quinzaine du Commerce Equitable »
- Diffusion d'une vidéo grand public sur les réseaux sociaux
- Blogging et stratégie de promotion virale 2.0 de la Quinzaine et des outils de communication : mise en place d'un concours sur les réseaux sociaux ou diffusion d'une vidéo grand public sur les réseaux sociaux

AXE 2 : La mise à disposition d'outils d'animation de la Quinzaine à destination des acteurs de commerce équitable (boutiques, marques, organisations d'éducation au développement, collectivités, etc.) :

1) Un guide de mobilisation de la Quinzaine du Commerce Equitable 2013

Ce guide de 32 pages incluant des conseils pratiques, des actions phares de la Quinzaine, des actions appropriables pour chaque type d'acteurs, des outils pédagogiques sur le commerce équitable sera diffusé auprès de 700 associations locales, entreprises sociales ou collectivités territoriales en Île-de-France.

2) Organisation d'une rencontre francilienne de préparation de la Quinzaine à Paris le 11 mars 2013

La PFCE organise chaque année depuis 2010 à Paris un « Marché aux idées équitables » rassemblant les organisations franciliennes et parisiennes désireuses de s'investir dans la Quinzaine du Commerce Equitable : acteurs du commerce équitable, de l'ESS, de la solidarité internationale et de la consommation responsable, collectivités territoriales, boutiques spécialisées de commerce équitable, etc. Cette rencontre a pour objectifs de préparer la Quinzaine en Île-de-France et promouvoir des collaborations entre les acteurs. Une quarantaine de participants sont attendus en 2013.

3) Le lancement d'une campagne d'e-mailing de mobilisation

Une campagne de communication via email sera mise en place en amont de la Quinzaine (entre février et mai 2013) à destination des acteurs du commerce équitable, de l'ESS, de la solidarité internationale, aux collectivités locales et aux réseaux de la consommation responsable (700 acteurs en Île-de-France). Cette campagne vise à mobiliser les réseaux locaux et les inviter à devenir organisateurs d'événement de sensibilisation à l'occasion de la Quinzaine : diffusion du guide de mobilisation, mise à disposition d'outils de communication, etc.

AXE 3 : L'organisation d'un évènement d'ouverture officielle de la Quinzaine 2013 à destination des décideurs politiques et économiques

Cet évènement aura lieu au Sénat le 29 avril 2013. A destination des décideurs politiques et économiques (pouvoirs publics, collectivités, entreprises etc.), cette conférence a pour objectif de promouvoir le développement d'actions politiques et commerciales en faveur du commerce équitable en faisant passer des discours de fond sur les apports du commerce équitable. Co-organisé par la PFCE, Artisans du Monde et Max Havelaar France, cet évènement prévoit de rassembler environ 150 participants de haut niveau.

AXE 4 : La publication d'un hors-série « Commerce équitable » de la revue Altermondes, envisagé en partenariat avec le quotidien Libération

A l'occasion de la Quinzaine 2013, la revue Altermondes sortira un hors-série « Commerce équitable » auquel collaborent la PFCE et ses adhérents. Ce numéro mettra en évidence les contributions du Commerce équitable aux grands enjeux de société (souveraineté alimentaire, réchauffement climatique, autonomie des producteurs, migrations, éducation des consommateurs, etc.) à travers 50 pages d'interviews d'acteurs de commerce équitable, de témoignages de producteurs, de reportages dans les coopératives des pays du Sud, etc. Un focus sur l'implication des collectivités territoriales en faveur du commerce équitable : Territoires de commerce équitable, achats publics équitables. Une diffusion de ce hors-série à 100 000 exemplaires à travers un partenariat avec le quotidien Libération est envisagé.

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

- Une agence de communication qui réalisera les outils de communication de la Quinzaine : vidéo, affiche, bannières web
- Temps de travail de l'équipe salariée de la PFCE : une coordinatrice et une chargée de communication, une chargée de mission Île-de-France
- Frais d'organisation de l'évènement d'ouverture de la Quinzaine : location de salle et prestataire cocktail

Partenariats mobilisés

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Ministère des Affaires Etrangères, Mairie de Paris, Groupe Cheque Déjeuner, Libération

Charges de structure = 6 % du coût du projet

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Les acteurs du commerce équitable franciliens qui gagneront en visibilité au sens large : acteurs spécialisés, organisations de la consommation responsable et de la solidarité internationale, collectivités territoriales, comités d'entreprise, etc. (environ 300 acteurs)
- le grand public francilien touché par les différentes manifestations mises en place pendant la quinzaine en Île-de-France (environ 20 000 franciliens)

Détail du calcul de la subvention :

$80\,307 \times 22.47\% = 18\,044 \text{ €}$

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	23 161,00	28,84%
PRESTATIONS EXTERNES (communication, évènementiel...)	52 600,00	65,50%
Charges de structure	4 546,00	5,66%
Total	80 307,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	18 044,00	22,47%
AUTOFINANCEMENT	5 866,00	7,30%
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	6 500,00	8,09%
MINISTERE DE L'ECOLOGIE	8 397,00	10,46%
MAIRIE DE PARIS (ATTRIBUEE)	20 000,00	24,90%
FONDS EUROPEENS	7 500,00	9,34%
FONDATION CHEQUE DEJEUNER	14 000,00	17,43%
Total	80 307,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 000,00 €
2014	3 044,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	120 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007918
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.3.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	56 600,00 €	44,17 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION ARTISANS DU MONDE
 Adresse administrative : 14 RUE DE LA BEAUNE
93181 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean HUET, Co-Président

Objet : L'objet de la Fédération Artisans du Monde est, en France comme en tout pays de :

- permettre aux producteurs de pays ou de régions défavorisés de vivre dignement de leur travail et d'être les acteurs de leur développement, notamment à travers des projets de développement durable ;
- permettre aux consommateurs quels qu'ils soient, et plus généralement à l'ensemble de la population, d'être informés sur les dysfonctionnements du commerce international et de devenir des citoyens plus conscients et actifs dans leur choix de consommation ;
- contribuer à changer les mécanismes du commerce international et les conditions de production ;
- veiller au respect des principes du Commerce équitable par une vigilance générale, par toute action qu'elle pourrait engager se traduisant aussi par son implication au sein d'organisations ;
- animer, coordonner et soutenir l'action de ses membres dans l'objectif de promouvoir le commerce équitable ;

Date de publication au JO : 22 avril 1992

N° SIRET : 32690143600104

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4.3. SENSIBILISER LES FRANCILIENS AU COMMERCE EQUITABLE ET SUSCITER L'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Description :

Objectif principal : Engager un nombre croissant de consommateurs et d'acteurs économiques et politiques sur le territoire francilien, dans la consommation de produits du commerce équitable, la sensibilisation des publics à la production et la consommation responsable, et le soutien à des campagnes visant un changement des règles et des pratiques du commerce international.

Dans un contexte de crises multiples, de baisse de pouvoir d'achat, d'incertitudes sur l'avenir a lieu une prise de conscience croissante des impacts sociaux, environnementaux, de nos modes de consommations et de productions, de la nécessité de les changer, de mieux s'informer et d'agir pour construire une économie au service des droits humains. Le commerce équitable est porteur de cette dynamique depuis plus de 30 ans. Il s'agit avec cette action de redonner envie de consommer équitable, d'expliquer en quoi il peut être une réponse à la crise et aux attentes des consomm'acteurs, et permettre aux citoyens d'agir de façon individuelle et collective pour construire une économie plus solidaire.

L'objectif est d'encourager, au travers du commerce équitable, un engagement individuel et collectif des citoyens, des acteurs de la société, sous différentes formes complémentaires :

1. un changement des habitudes et pratiques par des choix de consommation plus responsables ;
2. l'engagement par le bénévolat, l'emploi, la sensibilisation... pour participer et renforcer la dynamique des associations de commerce équitable et leurs capacités d'actions ;
3. la mobilisation en direction des décideurs économiques et politiques au travers du soutien et relais de campagne d'opinion.

Comment ? Par l'organisation d'évènements festifs, informatifs... pour créer des espaces de rencontres, d'échanges, faire mieux connaître les initiatives et acteurs du commerce équitable, de la production et consommation responsable, et par un renforcement des capacités des acteurs.

Les actions organisées et mises en œuvre visent à :

- informer et sensibiliser les publics ciblés sur les impacts des modes de consommations et de productions, au sud comme au nord, et à promouvoir
- valoriser et rendre plus visible les alternatives plus respectueuses de l'Humain et de l'environnement
- encourager l'action des Franciliens en faveur du commerce équitable et d'un commerce plus équitable et solidaire

Afin que les efforts de sensibilisation aient un impact durable, et que les possibilités d'engagement citoyen s'inscrivent également dans le temps, le projet privilégie comme moyen d'action le renforcement des acteurs locaux du commerce équitable, présents tout au long de l'année auprès des franciliens, par la formation, la création et mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation.

La coordination générale de l'action sera réalisée par le secrétariat national de la Fédération Artisans du Monde qui s'assurera de la cohérence des actions menées, en lien avec les associations AdM en Ile de France et les acteurs impliqués sur les actions.

Actions 2013 :

1. Organisation de la Fair Pride (défilé équitable et solidaire) et du village solidaire pendant la Quinzaine du Commerce Équitable

En mai 2011, Artisans du Monde a initié lors de la Quinzaine un événement national et multi-acteurs autour du commerce équitable dont le concept était de fédérer un maximum d'acteurs parisiens autour de la promotion du commerce équitable. L'idée était vraiment de donner une visibilité forte aux acteurs du commerce équitable et de la consommation responsable. Ce défilé, qui était une première édition, intitulé « Fair Pride : 1er carnaval éthique et solidaire » organisé à Paris avait pour objectif d'affirmer l'engagement de tous ces acteurs en faveur d'un monde plus solidaire. La 2e édition en 2012 a confirmé le succès de cet événement.

La 3e Fair Pride, le dimanche 5 mai, partira de la place de la Mairie du 20ème pour arriver à la place Baudoyer dans le 4ème arrondissement de Paris, où se tiendra un village solidaire. Le défilé regroupera une quinzaine d'organisations de commerce équitable, des animations de rues, des fanfares, des batucadas (fanfares brésiliennes) et des percussionnistes afin de créer une ambiance festive autour des messages des organisations. L'ensemble des participants du défilé rejoindront la place Baudoyer où sera organisé le « village solidaire » accueillant une cinquantaine de stands. Le public pourra aussi déguster des produits bio et équitables, participer à des animations autour du commerce équitable ou encore pour assister à un cours de danse africaine, un défilé de mode éthique. Un concert clôtura cette journée festive. Plus de 2000 personnes sont attendues pour cet événement.

Des outils de communication seront réalisés pour promouvoir l'événement :

- des affiches,
- des autocollants,
- des flyers,
- un communiqué de presse, conférence de presse,
- des banderoles (pour le défilé et pour le village associatif),
- des t-shirts,
- un site internet dédié (www.fairpride.fr) sera mis à jour ainsi que la page Facebook de l'événement.

Une campagne de recrutement de bénévoles pour la Fair Pride sera également lancée en amont afin de permettre de réunir des bénévoles pour l'événement.

Un film « teasing » annonçant la Fair Pride sera réalisé à partir du film tourné pendant l'édition précédente.

Un film d'une quinzaine de minutes Fair Pride en 2013 sera réalisé pour rendre compte de l'événement et faire connaître cette action via internet et les réseaux sociaux.

La Fédération ADM organisera une formation spécifique en préparation de la Quinzaine, sur la thématique de la quinzaine, en 2013 sur « Le commerce équitable, une réponse à la crise ? ».

Cette formation visera à ce que les bénévoles et salariés qui animeront la Quinzaine se réapproprient bien la thématique et les outils proposés. Elle est ouverte aux structures extérieures, afin de permettre à tout citoyen intéressé de se former et de renforcer ses compétences. La Fédération Artisans du Monde a une reconnaissance d'organisme de formation professionnelle (n°11 75 39882 75).

La fédération ADM coordonne toute l'organisation de l'événement. Elle anime le comité de pilotage, gère les relations avec les mairies, la logistique (installation des stands, autorisation, location de la scène musicale, ...), la programmation musicale (en lien avec Fairplaylist), la conception des supports de communication, les relations médias, ...

Cette action sera proposée tous les ans, avec le souhait de donner une dimension plus grande chaque année en organisant le village sur la place de l'Hôtel de ville ou de la République.

2. Accompagnement des dynamiques associatives des acteurs du commerce équitable pour monter des actions de sensibilisation

Le projet ADM est porté par des bénévoles et des salariés. L'impact économique, social, politique des actions menées est le résultat d'une dynamique et capacité d'actions des équipes locales, soutenues par la fédération ADM.

La dynamique du réseau AdM représente un enjeu spécifique en termes de débouchés pour les producteurs d'artisanat et des filières agricoles du sud, et pour les importateurs et fournisseurs du commerce équitable (chiffre d'affaires, emploi,...), pour lesquels les boutiques AdM représentent un marché significatif (près d'1 million d'euros par an), les acteurs des circuits courts (plusieurs boutiques ADM sont des lieux de dépôt de panier bio), et un enjeu d'animation du territoire (magasin de proximité, organisation d'évènements, ...). Les boutiques ADM et les actions commerciales menées sur tout le territoire francilien et sous différentes formes (marchés, vente dans les entreprises, salons, dépôts, ...) permettent de toucher un public divers. Les associations ADM sont aussi un cadre formateur, notamment pour les jeunes, pour acquérir et mettre en œuvre des compétences, prendre confiance.

Pour maintenir les dynamiques locales, il est important de pouvoir et savoir accueillir, former et intégrer de nouveaux bénévoles, d'accompagner les responsables associatifs et les salariés dans leurs missions d'animation, d'organisation, ... de l'association locale.

Il s'agira ici d'accompagner les associations locales AdM dans l'organisation d'actions et/ou participation à des évènements (forum, salons, foire, festivals...), la mobilisation et formation d'équipe de bénévoles pour donner plus d'ampleur à leurs actions. Cet appui doit permettre d'améliorer leur visibilité, attractivité et présence sur ces espaces.

Il s'agit d'outiller les associations locales, de les former et de les appuyer. Il s'agira également de constituer, d'organiser une équipe de bénévoles ADM « franciliens », qui seront rattachés à la fédération ADM et interviendront sur des actions portées par la fédération ADM comme la Fair Pride, la participation à des salons, ... et celles des associations locales.

4 modes d'intervention seront mis en œuvre :

- Suivi des offres de bénévolats à ADM

Les personnes qui ont laissé leurs coordonnées sur le site ADM, pour faire du bénévolat dans les associations franciliennes et/ou à la fédération ADM, seront contactées pour connaître la suite qui a été donnée ou qu'elles souhaitent donner à leur engagement.

Il s'agira de savoir si leur offre de service a été concrétisée, mieux connaître leur motivation pour ADM, comment elles ont été accueillies dans les associations locales ou à la fédération ADM.

En fonction de cet échange, les « futurs bénévoles » seront invités à des rencontres proposées par la fédération ADM ou les associations locales (formations, sessions d'accueil de nouveaux bénévoles) et à participer à des actions à venir (quinzaine du CE, forum associatif,...).

- Conception d'outils de sensibilisation sur l'engagement bénévole

A l'occasion de la quinzaine 2012, un tract « Producteurs, militants et vous ? Rejoignez nous ! » visant à faire mieux connaître le projet et les missions d'ADM a été réalisé.

Ce tract sera actualisé, réédité et diffusé pendant la quinzaine, sur les actions des associations locales (animations extérieures, forum associatif, ...).

Des outils seront conçus à partir des besoins identifiés et des modes de communication des personnes ciblées.

- Accompagnement des associations locales sur leur dynamique de recherche et d'intégration des bénévoles

La quinzaine du commerce équitable, les forums associatifs, le mois de l'Economie sociale et solidaire sont autant de temps forts pour organiser des actions permettant de présenter ADM, son projet et ses missions. Un accompagnement sera proposé aux associations locales ADM pour améliorer leur visibilité sur leur territoire et assurer une participation active et visible à ces temps forts (et autres temps identifiés par l'association).

Il s'agira d'appuyer les associations sur plusieurs niveaux :

- Diagnostic de l'animation interne et démarche de recrutement de nouveaux bénévoles
- Accompagnement sur la mise en place d'un plan d'actions
- Appui sur la participation à des évènements avec une mobilisation plus forte des équipes actuelles et le recrutement de nouveaux bénévoles.
- Appui à la communication sur leur organisation
- Participation à des évènements nationaux

Pour toucher un public plus large, a priori sensible aux questions d'équité, de solidarité, ADM participe à des salons (salon des solidarités, salon Emmaüs, salon bio...), manifestations (fête de l'huma, ...).

Il s'agira d'assurer une présence plus forte, plus visible d'ADM :

- en appuyant la participation d'associations locales ADM et/ou d'une équipe nationale de bénévoles, appuyée par les salariés de la fédération AdM ;
- en attribuant des moyens financiers pour la location d'un espace et le matériel nécessaire ;
- en préparant la participation à ces événements ;
- en proposant des animations sur ces espaces.

3. Organisation et relais de campagnes d'opinions (plaidoyer) en direction des décideurs économiques et politiques

Les campagnes visent à sensibiliser et mobiliser les citoyens auprès des acteurs politiques et économiques pour engager ces derniers à soutenir le commerce équitable, un commerce plus équitable, à améliorer leurs pratiques (achats responsables, mode de production plus respectueux de l'environnement, ...).

Chaque année, pendant la quinzaine du commerce équitable, une campagne sera menée : campagne européenne « Beyond 2015 », élection européenne en 2014...

Les actions conduites :

- Coordination et animation de la campagne

La fédération ADM animera cette campagne auprès de son réseau.

Un manuel de campagne sera rédigé et diffusé auprès des associations ADM.

Des supports de communication de la campagne seront conçus et diffusés.

Une formation pourra être organisée pour préparer la mise en œuvre de la campagne.

Un communiqué de presse sera rédigé et envoyé aux médias, et postés sur les sites internet et réseaux sociaux.

- Organisation d'un petit déjeuner à conviction à Paris

ADM invitera les élus, des partenaires institutionnels à un petit-déjeuner solidaire ou petit-déjeuner à conviction. La presse sera également conviée.

Il s'agira de présenter la campagne et d'échanger avec les participants sur les propositions des organisations du commerce équitable. Les participants seront à cette occasion, invités à soutenir les campagnes organisées chaque année.

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

Humains et logistiques

Moyens humains mobilisés :

- Equipe salariée de la fédération AdM de plusieurs secteurs : communication, éducation, plaidoyer, relation avec les partenaires du sud, vie associative, webmaster
- 1 volontaire service civique
- 2 stagiaires
- Prestation d'un(e) graphiste et d'un(e) attaché(e) de presse
- Les bénévoles avec associations ADM

La Fédération Artisans du Monde coordonnera l'ensemble du projet, la conception des outils, l'organisation des événements (défilé, village solidaire, ...), des formations, la réalisation d'intervention, l'appui et accompagnement des associations locales, l'animation des campagnes, ...

Plusieurs processus d'évaluation seront mis en place dans le projet pour évaluer le nombre de personnes touchées par ces actions. Un suivi dans le temps sera fait auprès des associations AdM pour mesurer les retombées des actions en termes d'adhésion de nouveaux bénévoles. Une évaluation du projet sera réalisée à l'issue des actions via l'envoi d'un questionnaire d'évaluation aux acteurs impliqués dans le projet.

La Fair Pride est organisée avec des partenaires privilégiés : la PFCE, la Mairie de Paris et des mairies d'arrondissement, la région Ile-de-France, Max Havelaar, Alter Eco, Ethiquable,...

L'événement fédère et regroupe la majorité des acteurs du commerce équitable et depuis la 2e édition, elle accueille des organisations de solidarité international, de la promotion de l'agriculture paysanne, des acteurs du développement durable, ...

Charges de structure = 8% du budget de l'action

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

Cibles directes

- Les consommateurs citoyens
- Les décideurs économiques, politiques

Cibles indirectes / intermédiaires

- Les associations ADM et relais en Ile de France
- Les organisations et réseaux partenaires du commerce équitable

Bénéficiaires : les producteurs des filières de CE et les acteurs de la filière de CE (importateurs, transformateurs, ...)

Détail du calcul de la subvention :

56 600 X 44.17 % = 25 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	20 800,00	36,75%	REGION IDF	25 000,00	44,17%
PRESTATIONS EXTERNES (études, conseil, communication, évènementiel...)	29 000,00	51,24%	AUTOFINANCEMENT	10 900,00	19,26%
Charges de structure	6 800,00	12,01%	MAIRIE DE PARIS (EC)	10 000,00	17,67%
Total	56 600,00	100,00%	MINISTERE DE L'ECOLOGIE	10 000,00	17,67%
			FDVA (EC)	700,00	1,24%
			Total	56 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 000,00 €
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	24 407,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	20 000,00 €
2012	Méditerranée	25 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	23 000,00 €
	Montant total	117 407,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007921
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.4.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	78 000,00 €	32,05 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAX HAVELAAR FRANCE
 Adresse administrative : 261 RUE DE PARIS
 93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Martial LESAY, Président

Objet : L'association se donne comme objet de promouvoir les pratiques de commerce équitable dans le but d'appuyer le développement (économique, social et environnemental) de producteurs défavorisés et travailleurs des pays en développement ou des pays à IDH faible ou moyen et de contribuer à une modification réelle et substantielle des pratiques des acteurs du commerce mondial par l'action et la mobilisation des citoyens- consommateurs. Elle incite les entreprises commerciales à adopter des comportements conformes aux intérêts des producteurs et travailleurs des pays en développement et leur propose de s'engager dans la commercialisation de produits répondant aux critères du commerce équitable. Elle s'attache également à mobiliser les consommateurs et les organisations sociales et militantes afin qu'elles soutiennent par le choix de consommation une évolution des conditions d'échanges entre le Nord et le Sud plus favorable au Sud.

Date de publication au JO : 7 janvier 2006

N° SIRET : 38811854900038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4.4. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET RECRUTEMENT DES NOUVEAUX CONSOMMATEURS

Description :

Depuis plus de dix ans, MHF a lancé en collaboration avec les principaux acteurs du commerce équitable, la Quinzaine du Commerce Equitable (QCE) afin de sensibiliser et mobiliser autour des enjeux du commerce équitable. Dès le départ, le succès est au rendez-vous et l'opération se renouvelle chaque année. Elle est devenue un événement incontournable.

Pour les années à venir, MHF continuera à mettre en place des campagnes de sensibilisation sur tout le territoire national et plus spécifiquement en Ile-de-France avec pour objectifs :

- parler à un public élargi qui est essentiellement réceptif aux valeurs du commerce équitable mais n'a pas encore franchi le pas pour en devenir un consommateur régulier,
- de renforcer la confiance des citoyens dans le commerce équitable en renforçant leur compréhension de ses garanties et en les rendant acteurs de la démarche
- d'interpeller les décideurs politiques et les médias prescripteurs autour des problématiques rencontrées dans les pays du Sud et mettre en avant la capacité du commerce équitable à répondre à ces enjeux par le biais d'une production et une consommation responsable

Des activités diversifiées seront entamées pour atteindre ces objectifs :

1) Opération web

Une activité ludique qui cherche à capturer l'attention du public pas encore engagé dans le commerce équitable par le biais de l'humour et la sympathie. Il s'agit d'un dispositif qui permet aux internautes de créer une version détournée des sites de leur préférence. Sous le slogan de « Retrouver la banane ! », l'idée c'est d'évoquer que avec le commerce équitable il est possible de dépasser la morosité ambiante tant au Nord comme au Sud.

Les internautes sont invités à partager les sites « bananifiés » dans les réseaux sociaux et à faire le lien avec une infographie qui explique de façon simple et ludique le fonctionnement, garanties et impacts des produits issus du commerce équitable.

L'aspect « virale » et innovateur de cette campagne vise une cible qui est de plus en plus réceptive au format numérique comme source d'information.

Action :

- Cadrage : Définition de la cible et objectifs
- Construction : Conception de l'opération et montage technique (prestataire externe)
- Mise en place

2) Activités de sensibilisation et diffusion

Le principe de l'opération web d'inviter à des nouveaux consommateurs sera étendu à d'autres types d'activités et supports, tant « online » comme « offline » :

- Animations en magasins : d'enseignes participants

- Interventions dans écoles: d'études supérieures affines
- Création d'outils : flyers, pancartes, brochures, etc
- Campagne presse : pour encourager les média à relayer les activités menées et de faire connaître via la presse les impacts du CE au Sud
- * diffusion d'un communiqué et d'un dossier de presse
- * rencontres entre des représentants de l'association Max Havelaar France et les media en Ile-de-France notamment.
- Opération web : avec une mécanique différenciée de celle de l'année 1, mais gardant son aspect virale et innovateur
- Autres actions web : envoi d'information sur les activités mises en place via des articles sur le site www.maxhavelaarfrance.org, des informations diffusées sur les réseaux sociaux

Actions :

- Cadrage : Définition détaillée des activités et du message à porter
- Construction (prestataire externe) : Conception de l'opération et montage technique
- Mobilisation : Des partenaires et sympathisants
- Graphisme et impression (prestataire externe) : Définition de l'identité visuelle, recherche photographique, etc
- Mise en place

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

- Humains

En phase préparatoire :

- 1 responsable de projet à temps plein sur 5 mois/ année
- 1 chargé(e) de communication à temps plein sur 5 mois/ année
- Le reste de l'équipe Max Havelaar France mobilisé ponctuellement par compétences : chargé des relations extérieures, responsable partenariats, responsables filières, responsable communication institutionnelle, chargé de communication web, responsable plaidoyer, stagiaires communication
- Mobilisation de sympathisants pour les animations des magasins.
- Services des prestataires externes pour le développement de la campagne web et le graphisme pour des outils de communication.
- Logistiques
- Matériel pour les activités : produits de dégustation, habillage des sites d'animation dans des magasins,
- Matériel de rétroprojection écran, enceintes, microphones et éventuellement location de salles pour les interventions dans des écoles

Partenariats :

Les activités liées à la QCE sont co-portées par la fédération Artisans du Monde et la Plateforme pour le commerce Equitable.

charges de structures = 8% du montant de l'action

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

Grand public

Détail du calcul de la subvention :

78 000 x 32.05 % = 25 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	27 000,00	34,62%	REGION IDF	25 000,00	32,05%
PRESTATIONS EXTERNES (conseil, communication, évènementiel...)	51 000,00	65,38%	AUTOFINANCEMENT	53 000,00	67,95%
Total	78 000,00	100,00%	Total	78 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 000,00 €
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	20 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	17 000,00 €
	Montant total	37 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007923
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.5.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	45 600,00 €	17,54 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAIRE UN MONDE EQUITABLE
 Adresse administrative : 8 RUE LECLUSE
75017 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Emilie SARRAZIN-BITEYE, Présidente

Objet : L'association a pour objet l'amélioration de la situation humaine, sociale et économique des travailleurs, artisans et producteurs agricoles, particulièrement les plus marginalisés vivant dans les pays les plus défavorisés.

Date de publication au JO : 8 janvier 2011

N° SIRET : 53055014400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4.5. SENSIBILISER ET MOBILISER LE GRAND PUBLIC EN FAVEUR DU COMMERCE ÉQUITABLE

Description :

Une première campagne est lancée en 2013 sous le slogan « + d'équitable dans mon magasin » et sera suivie en 2014 et 2015 par de nouveaux développements.

En 2013, les militants de FAIR[e] et leurs partenaires évaluent les magasins (soit potentiellement près de 2 000 points de ventes en France) et établissent une cartographie de l'engagement des magasins en faveur du commerce équitable. Ce référencement sera en ligne dès mars prochain ! Les consommateurs déposent des cartes dans les magasins.

À l'occasion de la Quinzaine du commerce équitable, FAIR[e] lancera un appel à mobilisation des consommateurs pour interpeller les commerçants faiblement engagés dans la distribution des produits issus du commerce équitable. Ils voteront en ligne ou sur leur Smartphone à partir de deux critères : étendue de la gamme et information sur le commerce équitable fournie par le magasin.

Les consommateurs et les commerçants seront ensuite invités à célébrer les nouveaux engagements des magasins. Avec la forme de mobilisation «Carrot Mob», Il s'agit de faire changer les pratiques, non pas à travers la dénonciation, mais en prenant en compte les contraintes et enjeux économiques du commerçant.

• Phase 1 : janvier- avril 2013

La campagne est portée par le mouvement FAIR[e] et pilotée par un COPIL comprenant la PFCE, Max Havelaar France, Ethiquable, Alter Eco et l'agence de communication La Face B. Un groupe travail interne à FAIRE associant l'ensemble de ses membres développe les différentes étapes. Une chargée de mission coordonne toutes les actions.

La phase 1 est une campagne intitulée « + d'équitable dans mon magasin » et consiste en un travail d'identification et d'évaluation des magasins associant les citoyens consommateurs.

• Phase 2 : mai- juin 2013

Un appel à la mobilisation des citoyens-consommateurs pour exprimer aux responsables de leurs magasins une forte demande de produits équitables.

• Phase 3 : novembre 2013

Une cartographie est établie et valorise les magasins les plus engagés

Les citoyens engagés sont encouragés à retourner dans ces magasins. Ils sont organisés en communauté de consommateurs qui deviendront des relais des actions à venir. Un ensemble d'évènements (rencontres, concerts, expositions) ponctuent et célèbrent cet engagement.

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés

- 1 chargée de mission
- 1 stagiaire
- 90 bénévoles

Partenariats :

- Max Havelaar France
- PFCE
- Les marques : Ethiquable, Alter Eco, Lobodis, etc.
- Les détenteurs de licence
- La Ville de Paris
- Les Conseil Généraux d'IDF
- L'AFD
- Le Ministère des Affaires Etrangères

Charges de structure affectées au projet = 30 % (l'action représente 30 % de l'activité de l'association)

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

Grand public : toutes catégories des populations d'Île-de-France.

Des actions spécifiques en direction du public jeune, notamment scolaire et universitaire.

Détail du calcul de la subvention :

45 600 x 17.54 % = 8 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	15 690,00	34,41%	REGION IDF	8 000,00	17,54%
PRESTATIONS EXTERNES (formation, conseil, communication, événementiel...)	26 400,00	57,89%	AUTOFINANCEMENT	15 100,00	33,11%
Charges de structure	3 510,00	7,70%	ETAT	15 000,00	32,89%
Total	45 600,00	100,00%	FONDS EUROPEENS	7 500,00	16,45%
			Total	45 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	5 000,00 €
2014	3 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007930
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.6.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	40 267,00 €	22,11 %	8 904,00 €
	Montant Total de la subvention		8 904,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME POUR COMMERCE EQUITABLE

Adresse administrative : 20 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS 9

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GEORGES D'ANDLAU, Président

Objet : L'objet de la Plate-forme pour le commerce équitable est de promouvoir et défendre le commerce équitable tel que défini dans le texte fondateur "Plate-Forme pour le commerce équitable".

Date de publication au JO : 7 juillet 2001

N° SIRET : 43901833400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4. 6. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LEUR SOUTIEN AU COMMERCE EQUITABLE

Description :

Il est proposé d'accompagner les collectivités franciliennes dans l'intégration du commerce équitable dans leurs politiques publiques à travers la campagne Territoires de Commerce Equitable.

Cette campagne permet d'accompagner les collectivités et de rendre visible leurs réalisations en faveur du commerce équitable. C'est en mobilisant les principaux leviers que sont la commande publique, la sensibilisation des citoyens et le rôle d'incitation et d'exemplarité des collectivités auprès des décideurs économiques, politiques et associatifs de leurs territoires que les collectivités peuvent jouer un rôle central dans le changement d'échelle du commerce équitable en Île-de-France.

Avec la campagne Territoires de Commerce Equitable, les collectivités s'engagent dans une démarche de progrès sur le long terme, qui impacte durablement la filière du commerce équitable et développe une dynamique nouvelle à l'échelle du territoire en faveur du commerce équitable.

Cette campagne est copilotée par 4 associations phares du secteur du commerce équitable : la Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE), Max Havelaar France, la Fédération Artisans du Monde et FAIR[e] un monde équitable. Un comité de pilotage se réunit tous les deux mois pour décider des grandes orientations de la campagne.

La campagne propose un accompagnement qualitatif aux collectivités avec un suivi personnalisé et des temps collectifs d'échanges et de valorisation des bonnes pratiques.

Dans le cadre de l'animation de la campagne et pour mobiliser les collectivités, des informations sont envoyées régulièrement aux collectivités intéressées (lettre d'informations, mailings)

Actions 2013 :

- Accompagnement des collectivités titrées et intéressées par la campagne :
 - 1 un entretien personnalisé avec chacune de ces collectivités
 - 1 temps de rencontres et d'échange d'expérience entre collectivités
- Enquête auprès des associations locales : afin de connaître leur relation avec les collectivités et leurs besoins pour accompagner les collectivités dans leurs actions en faveur du commerce équitable, nous mènerons une enquête quantitative auprès des associations impliquées dans la sensibilisation au commerce équitable des collectivités territoriales. Cette enquête sera diffusée à environ 10 associations franciliennes et enrichie d'entretiens qualitatif avec plusieurs associations, donc 3 en Île-de-France.

Moyens mis en œuvre :

Moyens affectés :

- 1 chef de projet Territoires de Commerce Equitable
- 1 chargée de mission Île-de-France

Partenariat :

- Agence Française de Développement
- Groupe Chèque Déjeuner

Charges de structure = 6 % du coût du projet

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Collectivités territoriales franciliennes : pour les sensibiliser au commerce équitable et les accompagner dans leurs démarches (environ 1300 collectivités)
- Collectivités territoriales titrées : 6
- Collectivités territoriales intéressées par la campagne : 10

Détail du calcul de la subvention :

40 267 x 22.11 % = 8 904 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	34 788,00	86,39%	REGION IDF	8 904,00	22,11%
PRESTATIONS EXTERNES (communication, évènementiel...)	3 200,00	7,95%	AUTOFINANCEMENT	14 963,00	37,16%
Charges de structure	2 279,00	5,66%	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	15 400,00	38,24%
Total	40 267,00	100,00%	GROUPE CHEQUE DEJEUNER	1 000,00	2,48%
			Total	40 267,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	5 000,00 €
2014	3 904,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	120 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	10 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007934
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.7.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	17 500,00 €	28,57 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION ARTISANS DU MONDE
 Adresse administrative : 14 RUE DE LA BEAUNE
93181 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean HUET, Co-Président

Objet : L'objet de la Fédération Artisans du Monde est, en France comme en tout pays de :

- permettre aux producteurs de pays ou de régions défavorisés de vivre dignement de leur travail et d'être les acteurs de leur développement, notamment à travers des projets de développement durable ;
- permettre aux consommateurs quels qu'ils soient, et plus généralement à l'ensemble de la population, d'être informés sur les dysfonctionnements du commerce international et de devenir des citoyens plus conscients et actifs dans leur choix de consommation ;
- contribuer à changer les mécanismes du commerce international et les conditions de production ;
- veiller au respect des principes du Commerce équitable par une vigilance générale, par toute action qu'elle pourrait engager se traduisant aussi par son implication au sein d'organisations ;
- animer, coordonner et soutenir l'action de ses membres dans l'objectif de promouvoir le commerce équitable ;

Date de publication au JO : 22 avril 1992

N° SIRET : 32690143600104

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
 Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4.7. CONSTRUIRE ET RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR PROMOUVOIR LE COMMERCE EQUITABLE, DES MODES DE CONSOMMATION ET PRODUCTION PLUS EQUITABLES ET SOLIDAIRES

Description :

Renforcer les synergies et engagements pour un commerce équitable des organisations de solidarité internationale (OSI) et de l'économie solidaire (ES) : sensibilisation, consommation, distribution...

AdM est une OSI qui agit par le commerce équitable sur les conséquences et les causes de la pauvreté et des inégalités, en particulier dans les pays du sud, par la création d'activités économiques solidaires, la sensibilisation du public, l'organisation et relais de campagne d'opinion. Beaucoup d'OSI et d'acteurs de l'ES reconnaissent la pertinence de la démarche de commerce équitable, et plusieurs sont parties prenantes de cette initiative. L'enjeu est de promouvoir le commerce équitable (CE) auprès de ces acteurs sensibilisés, auprès de leurs membres, de leurs équipes, de leurs bénéficiaires ... afin d'encourager la consommation de produits du CE, les partenariats croisés (mutualisation d'espaces d'information, de distribution, ...) et la promotion de modes de consommations et de productions responsables.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Augmenter le chiffre d'affaires des produits du CE par une offre de produits du CE auprès des publics des OSI, des acteurs de l'ES, de la consommation responsable, ... par la conception d'outils présentant « l'offre » ADM;
2. Sensibiliser et mieux informer un public citoyen sur les principes et pratiques du CE par la conception et diffusion d'outils de sensibilisation, des interventions auprès des membres et partenaires de ces OSI et structures de l'ES ;
3. Accompagner les associations locales AdM et relais (formation, partenariats têtes de réseaux, ...) dans la construction ou déploiement de partenariats avec les OSI et acteurs de l'ES de leur territoire ;
4. Améliorer la visibilité des points de vente de produits et lieu de sensibilisation (information, campagne, ...) du CE, de la consommation responsable via internet (pages des Associations ADM, des partenaires, liens réciproques, ...) et les réseaux sociaux.

L'action se déroulera en plusieurs étapes.

1. Identification des partenariats existants entre les associations ADM et les OSI, acteurs de l'ES sur leurs territoires via la fiche santé (document annuel interne faisant état des activités menées par les associations membres de la fédération ADM) et leur rapports d'activités.
 - a. Rédaction d'une fiche listant ces partenariats (nom organisation, types d'actions,...)
 - b. Mise en place d'un tableau de mutualisation sur l'intranet pouvant être actualisé par les associations ADM
2. Identification parmi les collectifs et réseaux dont la fédération ADM est membre (PFCE, Coordination SUD, CRID, CFSI, Plate forme ONG Palestiniennes, ATTAC, EDUCASOL, MES, l'Atelier Ile de France, Plate forme souveraineté alimentaire, ...), les organisations impliqués dans le commerce équitable.
3. Rencontre avec des têtes de réseaux pour :

- a. Mieux de connaître
- b. Identifier les axes de collaboration entre nos organisations, dans un esprit de réciprocité, les expérimentations pouvant être menées
4. Elaborer des fiches pratiques présentant les organisations, les initiatives menées, les pistes et propositions d'actions communes ;
La fédération ADM a déjà mené ce travail avec 2 organisations (le MIRAMAP et le réseau Cocagne) engagées dans la promotion d'une agriculture paysanne, biologique, et un travail d'insertion économique.
5. Organiser des temps de rencontres avec ces organisations, pendant les réunions régionales ADM (2 par an) et / en en invitant et/ou en rencontrant ces organisations sur des temps d'actions (quinzaine, mois de l'ESS, ...), de la vie associative (Assemblée générale, Conseil d'administration, ...)
6. Elaborer une offre commerciale de produits du commerce équitable (des produits du nord pouvant être intégrés dans l'offre) et une offre de prestation (formations, interventions, ... sur le commerce équitable).
 - a. Une plaquette imprimée présentera l'offre. Elle sera actualisée tous les 2 ans
 - b. Un espace sur le site internet présentant l'offre ADM sera actualisée
7. Elaborer un guide pratique pour permettre aux associations de disposer de conseils méthodologiques pour développer les partenariats, et la liste des organisations ciblées.
8. Organiser une formation pour mieux connaître les organisations, le champ d'action des OSI, de l'économie solidaire, apprendre à construire un argumentaire et un plan d'action.
9. Accompagnement des associations ADM dans la construction et mise en place de partenariats sous la forme d'interventions, de conseils.
10. Suivi et animation des partenariats.
Pour entretenir la dynamique de partenariat, il est nécessaire de faire un point régulier au niveau des têtes de réseau, de communiquer dans les supports internes respectifs, ...
11. Capitalisation et évaluation des actions et ajustement de la démarche.

Les outils proposés pourront être également utilisés auprès de collectivités et tout type d'entreprises.

Moyens mis en œuvre :

La fédération ADM coordonnera et pilotera toute l'action. Des associations locales ADM seront sollicitées pour participer à ce comité de pilotage et rencontrer les organisations ciblées.

Cette action mobilisera plusieurs salariés du secrétariat national de la fédération ADM : le directeur, la responsable vie associative, la responsable éducation, le webmaster. Sur des volets ponctuels de l'action, d'autres salariés seront sollicités.

Le groupe de travail « commerce nord / nord » de la fédération ADM et la commission « produits » pourront être sollicités sur un ou plusieurs volets du projet.

Sur cette action, il sera fait appel à un stagiaire ou un service civique pour appuyer la mise en œuvre de tout ou partie des étapes listées ci-dessus.

Partenariats mobilisés

Les têtes de réseaux via les coordinations, collectifs des OSI (CRID, Coordination SUD, CFSI, ...), de l'ES (le MES, l'Atelier Ile de France, ...), des organisations paysannes (Confédération paysanne, Miramap, ...), ...

Charges de structure = 8% du budget de l'action.

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Les têtes de réseaux via les coordinations, collectifs des OSI (CRID, Coordination SUD, CFSI, ...), de l'ES (le MES, l'Atelier Ile de France, ...), des organisations paysannes (Confédération paysanne, Miramap, ...), ...
- Les associations locales ADM et relais qui ont des partenariats avec des OSI, acteurs de l'ESS, etc.

- Les militants et sympathisants d'AdM actifs dans ces réseaux

Détail du calcul de la subvention :

17 500 x 28,57 % = 5 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	10 400,00	59,43%	REGION IDF	5 000,00	28,57%
PRESTATIONS EXTERNES (formation, communication,...)	5 100,00	29,14%	AUTOFINANCEMENT	11 800,00	67,43%
Charges de structure	2 000,00	11,43%	FDVA (EC)	700,00	4,00%
Total	17 500,00	100,00%	Total	17 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	3 000,00 €
2014	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	24 407,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2011	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	20 000,00 €
2012	Méditerranée	25 000,00 €
2012	Soutien à des actions de sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire	23 000,00 €
	Montant total	117 407,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13007940
--

Commission Permanente du 30 mai 2013

Objet : FILIERE COMMERCE EQUITABLE - ANNEE 1 - ACTION 4.8.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	50 000,00 €	30,00 %	15 000,00 €
Montant Total de la subvention			15 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATESS ASS TOURISME EQUITABLE ET SOLIDAIRE

Adresse administrative : 8 RUE CESAR FRANCK
75015 PARIS 15

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Gilles BEVILLE, Président

Objet : L'objet de l'association est de soutenir le développement des concepts et des produits de tourisme équitable et solidaire, depuis leur définition jusqu'à leur mise en marché et évaluations.

Date de publication au JO : 5 août 2006

N° SIRET : 49294098600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière Commerce équitable fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

Objectifs :

AXE 4 : IRRIGUER ET DIFFUSER LES VALEURS ET PRINCIPES DU COMMERCE EQUITABLE DANS LE RESTE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE POUR SOUTENIR SA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

ACTION 4.8. PROMOUVOIR LE TOURISME EQUITABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Description :

L'action vise à développer la demande du tourisme équitable et solidaire, en développant des actions de sensibilisation et des alliances dans la diffusion de ses messages en Ile de France.

Le premier cercle des alliances sera celui des autres acteurs du commerce équitable en Ile de France en s'appuyant notamment sur la Plate Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) mais aussi d'autres collectifs tels que l'Atelier, la Coalition Internationale pour un Tourisme Responsable (CITR) et l'association des Acteurs du Tourisme Durable (ATD). Ainsi, les actions de sensibilisation au tourisme équitable et solidaire seront relayées plus largement aux acteurs franciliens du commerce équitable, du tourisme responsable et de l'économie sociale et solidaire, avec l'opportunité de développer et/ou de participer à des événements communs, tels que le cycle Paris Ville Monde, la FairPride, etc.

Des rapprochements avec les autres acteurs du commerce équitable sont planifiés dans le travail de sensibilisation des comités d'entreprises et des collectivités locales.

- Développer des actions de communication :

Outils

- dépliant du collectif
- site web du collectif
- exposition sur le tourisme en quête de sens
- affiches, flyer et page web du cycle d'événements Paris Ville Monde

Actions

- participer à l'espace tourisme responsable du salon mondial du tourisme
- participer à la FairPride
- lancer un cycle d'événements Paris Ville Monde
- organiser un événement de lancement du cycle Paris Ville Monde
- participer au colloque professionnel de la Journée Mondiale pour un Tourisme Responsable
- participer à un événements dans le cadre du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire (Bal de l'Afrique Enchantée, en partenariat avec FairPlayList)

Médias

- participer aux actions de l'Association des Journalistes du Tourisme
- développer des relations presse spécifiques dans le cadre des événements
- valoriser la revue de presse

- Développer des alliances :

Partenariats

- consolider les liens avec la PFCE, l'Atelier, la CITR, et ATD

Actions des partenaires

- participer au actions développées dans cadre de la Quinzaine du Commerce Equitable, de la Journée Mondiale pour un Tourisme Responsable et du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire

Moyens mis en œuvre :

Humains et logistiques

- Coordination
- Volontariat
- Bénévolat
- Location de salles
- Restauration
- Prestations extérieures

Partenariats

- Union Européenne, AFD, Ville de Paris, Mairie du 18e arrondissement, Ministère de l'Ecologie, Ministère des Affaires Etrangères
- CRID, Cités Unies France, UNAT, PFCE, Atelier, ATD, CITR

Intérêt régional :

Renforcer la filière commerce équitable en Île-de-France à travers l'accompagnement des entreprises, un développement des marchés et la diffusion de ses principes et pratiques dans l'ensemble de l'écosystème francilien.

Public(s) cible(s) :

- Les habitants et touristes sensibilisés par les actions de sensibilisation (2000 personnes sensibilisées par an)
- Les acteurs du tourisme équitable et solidaire, associés aux actions de sensibilisation du collectif (20 acteurs mobilisés par an)
- Les partenaires, parmi lesquels les acteurs du commerce équitable et plus généralement ceux de l'économie sociale et solidaire et du tourisme responsable (5 partenaires associés par an)
- Les médias (5 médias relais par an)
- Les décideurs parmi lesquels les collectivités locales et les comités d'entreprises (5 décideurs impliqués par an)

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	28 000,00	56,00%	REGION IDF	15 000,00	30,00%
PRESTATIONS EXTERNES (formation, conseil, communication, évènementiel...)	19 000,00	38,00%	AUTOFINANCEMENT	10 000,00	20,00%
Charges de structure	3 000,00	6,00%	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	10 000,00	20,00%
Total	50 000,00	100,00%	Mairie de Paris (acquis)	15 000,00	30,00%
			Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	10 000,00 €
2014	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	80 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION- TYPE

**DEVELOPPEMENT DES FILIERES STRATEGIQUES POUR
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE FRANCILIENNE**

CONVENTION N° XXXXXX

Relative à la participation de la Région Île-de-France

Au programme « XXXXXX »

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,
En vertu de la délibération N° XXX du XXXXXXXX
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Raison sociale :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :

dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le coordinateur du programme »

(Ajouter des signataires en fonction des porteurs d'action du programme)

Raison sociale :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :

dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « pilote d'action du programme »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 93-12 du 22 novembre 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

Pour permettre à l'ESS d'être un vecteur de transition vers ce nouveau modèle, la Région entend appuyer le changement d'échelle au sein de domaines d'activités stratégiques d'ESS. Pour chaque thématique, la Région soutient un programme d'actions concerté, porté par un ensemble d'acteurs représentatifs avec pour objectifs de :

- favoriser le développement d'activités et d'emplois des entreprises ESS,
- accompagner les acteurs ESS dans leur projet de développement socialement innovant,
- amplifier le poids économique de ces filières/secteurs,
- irriguer et diffuser dans le reste de l'économie francilienne pour soutenir sa conversion écologique et sociale.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° XXXX du XXXXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir la réalisation du programme d'actions et des actions dont les descriptifs figurent dans les annexes dénommées « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde aux bénéficiaires une subvention correspondant à « *montant de la subvention régionale pour l'ensemble du programme d'action* » répartie comme suit :

<i>Fiche projet (référence Iris)</i>	<i>Raison sociale</i>	<i>Montant de subvention maximum</i>	<i>Taux d'intervention</i>

Les plans de financement prévisionnels de l'opération, précisant les montants HT et TTC sont détaillés dans les annexes dénommées « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Les bénéficiaires s'engagent à :

- réaliser, à leur initiative et sous leur responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans les annexes dénommées « fiche projet »,
- participer aux réunions concernant les bilans, l'échange, le suivi général, l'évaluation du programme subventionné,
- fournir à la Région un bilan annuel quantitatif et qualitatif du programme subventionné au plus tard dans les 6 mois suivant la période soutenue,
- fournir à la Région un bilan quantitatif et qualitatif de l'ensemble du programme subventionné au plus tard dans les 6 mois suivant la fin du programme.

Obligations propres aux fonctions de coordinateur du programme d'actions :

L'organisme « *Raison sociale* » désigné comme coordinateur du programme assure les missions spécifiques suivantes :

- garantir la réalisation du programme dans sa globalité, en attestant la qualité et la réalité des actions réalisées par les autres bénéficiaires le cas échéant ;
- organiser le pilotage du programme d'action en invitant la Région à participer à ces instances (comité de pilotage, comités techniques, etc.) ;
- assurer l'évaluation du programme de la filière (action par action et dans sa globalité) : à ce titre, il assure la mesure de l'activité et de l'efficacité sur la base des indicateurs mentionnés dans le programme et validé par le comité de pilotage.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Les bénéficiaires s'engagent à :

- informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans leur organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de leurs engagements dans la présente convention.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
- Appliquer, pour réaliser les achats nécessaires à la réalisation du programme d'action, s'il y est soumis, les règles du Code des Marchés Publics ou de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par la Région.

Trois mois avant la date prévue pour les principales manifestations relatives à l'objet de la présente convention, le bénéficiaire prend l'attache des services de la Région pour organiser la participation potentielle de la collectivité à cette occasion (présence des élus, fixation de la date, validation des cartons d'invitation, ...).

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

Le comité de pilotage est chargé du suivi de la convention et de l'évaluation des actions et résultats obtenus. Il regroupe les porteurs du programme d'actions pour la filière, la Région, les autres financeurs et tout organisme utile au bon déroulement du programme. Il se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative de l'organisme coordinateur. Ce dernier est chargé du secrétariat et rédige le compte-rendu ou relevé de décisions de chacune des réunions du comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de faire un point sur l'état d'avancement du projet et s'assure :

- de la bonne exécution du programme,
- de la cohérence de la mise en œuvre et du déroulement des actions du programme, voire de leurs éventuelles évolutions,
- de la pertinence des mesures adoptées aux fins d'évaluation, de capitalisation et de valorisation des résultats, ainsi que des suites qui lui seront données.

Le bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire devra être présenté en comité de pilotage.

Le comité de pilotage est chargé de préciser la liste des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme dès son lancement.

L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats aux objectifs définis par chaque action du programme de développement, sur l'intérêt général des actions réalisées notamment en termes de développement de la filière et de professionnalisation de ses parties prenantes.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Tout appel de fonds transmis à la Région au titre de la présente convention doit être validé par l'organisme coordinateur quant à la réalité de l'action à laquelle il se réfère.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Si le bénéficiaire justifie ne pas disposer de trésorerie, il peut bénéficier d'avances, à notification de la convention et sur appel de fonds, à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, et ce, dans la limite de 50 % du montant de la subvention prévue.

Il doit présenter :

- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un plan de trésorerie sur 1 an du bénéficiaire démontrant le besoin de trésorerie, signé par le représentant légal ;
- un plan de dépenses prévisionnelles, spécifiquement sur le projet présenté, signé du représentant légal.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention.

Il doit présenter :

- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un état récapitulatif des dépenses précisant :
 - o les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération,
 - o le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Il doit présenter :

- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un état récapitulatif des dépenses précisant :
 - o les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération,
 - o le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée comportant la signature du représentant du bénéficiaire, ainsi que celle de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes si le bénéficiaire en est doté,
- un bilan de l'action subventionnée signé par le représentant de la structure.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

La période d'éligibilité des dépenses subventionnables est inscrite dans chacune des annexes dénommées « fiche projet » de la présente convention (dates prévisionnelles de début et de fin de projet).

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la 1^{ère} subvention au(x) bénéficiaire(s) au titre du programme précité, à savoir le XXXXXXXX.

Des subventions concernant le programme d'action, objet de la convention, peuvent être adjointes à cette convention pendant une période de 3 ans, sous réserve :

- de l'adoption par la commission permanente du programme d'actions annuel correspondant traduit en fiches projet,
- du vote des crédits correspondants par la commission permanente, dans la limite de leur disponibilité,
- de la signature par les bénéficiaires d'un avenant à cette convention auquel seront annexées les fiches projet correspondantes,
- de la présentation du bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire.

La convention prend fin à la date du versement du solde de la dernière subvention votée au titre du programme pluriannuel ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité des subventions non soldées figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de

la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et les annexes dénommées « fiche projet » adoptées par délibération N° XXXX du XXXXXXXX.

Fait à Paris, en XX exemplaires originaux,

Le _____

Pour « X intitulé de l'organisme X »
« Coordinateur du programme d'action en faveur
de « *filiale* » »
Le (titre du signataire)

« X nom du signataire X »

Le _____

Pour « X intitulé de l'organisme X »
Le (titre du signataire)

« X nom du signataire X »

Le _____

Pour « X intitulé de l'organisme X »
Le (titre du signataire)

« X nom du signataire X »

Le _____

Pour la Région Ile-de-France
Le Président
du Conseil régional d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON